

# BULLETIN DE DOCUMENTATION



25<sup>e</sup> Année

31 décembre 1969

N° 15

## SOMMAIRE

1) Mémorial (mois de novembre, décembre) . . . . .	2
2) Chambre des Députés (mois de novembre, décembre) . . . . .	6
3) Message de Nouvel An de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement . . . . .	8
4) La Réunion du Conseil de l'Atlantique Nord à Bruxelles . . . . .	11
5) Les Grandes Voies de Communication au Grand-Duché . . . . .	14
6) Le 150 <sup>e</sup> Anniversaire du Collège Médical . . . . .	15
7) Le 40 <sup>e</sup> Anniversaire de l'Association Luxembourgeoise des Journalistes Sportifs . . . . .	17
8) La Production de l'Industrie Minière et de l'Industrie Sidérurgique Luxembourgeoise en 1969 . . . . .	19
9) Nouvelles de la Cour (mois de novembre, décembre) . . . . .	20
10) Le Conseil de Gouvernement (mois de novembre, décembre) . . . . .	21
11) Nouvelles diverses . . . . .	21
12) Le Mois en Luxembourg (mois de novembre, décembre) . . . . .	33

# Mémorial

## Mois de novembre

### **Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur.**

La loi du 7 novembre 1969 porte approbation du Protocole entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique concernant l'approvisionnement en période de nécessité ainsi que de Protocole de signature signés à Bruxelles le 29 janvier 1963. (page 1306)

\*

### **Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture.**

Un règlement ministériel du 13 novembre 1969 concerne la vaccination obligatoire des bovins, ovins et caprins contre la fièvre aphteuse. (page 1296)

\*

### **Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme.**

Un règlement ministériel du 21 octobre 1969 prescrit un recensement général du bétail au 1<sup>er</sup> décembre 1969. (page 1290)

Un règlement grand-ducal du 25 novembre 1969 prévoit des mesures transitoires et temporaires pour l'application de la taxe sur la valeur ajoutée dans le domaine des prix. (page 1311)

\*

### **Ministère de l'Education physique et des Sports.**

Un règlement ministériel du 25 octobre 1969 porte institution au Ministère de l'Education physique et des Sports d'une Commission interdépartementale pour les équipements sportifs à réaliser par l'Etat ou, avec la participation de l'Etat, par les communes et les syndicats intercommunaux. (page 1292)

\*

### **Ministère des Finances.**

Un règlement grand-ducal du 20 octobre 1969 porte exécution de la loi du 6 septembre 1968 concernant le contrôle des entreprises d'assurances. (page 1274)

Un règlement grand-ducal du 7 novembre 1969 pris en exécution de l'article 40 de la loi du 5 août 1969 concerne la taxe sur la valeur ajoutée et détermine les limites et les conditions d'application du taux réduit. (page 1284)

Un règlement ministériel du 6 novembre 1969 concerne l'imposition des sociétés coopératives en matière d'impôt commercial communal. (page 1296)

Un règlement grand-ducal du 14 novembre 1969 concerne la ristourne de l'impôt sur le chiffre d'affaires prévue à l'article 90 de la loi du 5 août 1969 concernant la taxe sur la valeur ajoutée. (page 1298)

Un règlement grand-ducal du 26 novembre 1969 concerne les indications que doivent contenir les factures en matière de taxe sur la valeur ajoutée. (page 1311)

Un règlement grand-ducal du 26 novembre 1969 concerne la tenue de la comptabilité en matière de taxe sur la valeur ajoutée. (page 1313)

Un règlement grand-ducal du 26 novembre 1969 pris en exécution de l'article 43 de la loi du 5 août 1969 concernant la taxe sur la valeur ajoutée a trait à l'exonération des exportations et des transports internationaux. (page 1314)

\*

### **Ministère de la Force Publique.**

Un règlement grand-ducal du 28 octobre 1969 porte nouvelle fixation de l'indemnité pour frais de bureau des chefs de brigade de la gendarmerie. (page 1293)

\*

### **Ministère de l'Intérieur.**

Un règlement grand-ducal du 31 octobre 1969 modifie le règlement grand-ducal du 4 avril 1964 portant assimilation des traitements des fonctionnaires des communes, syndicats de communes et établissements placés sous la surveillance des communes, à ceux des fonctionnaires de l'Etat. (page 1283)

Un règlement grand-ducal du 31 octobre 1969 détermine le rang des fonctionnaires des carrières moyenne et inférieure des secrétariats des commissariats de district. (page 1294)

Un règlement ministériel du 11 novembre 1969 modifie le règlement ministériel du 14 août 1968 déterminant l'utilisation temporaire du chien de chasse. (page 1309)

\*

### **Ministère des Transports et de l'Energie.**

Un règlement grand-ducal du 18 septembre 1969 modifie le règlement grand-ducal du 29 juin 1968 déterminant les conditions d'admission, de nomination et de promotion du personnel des cadres prévus par la loi du 14 décembre 1967 portant institution d'un poste de commissaire du Gouvernement, portant création d'un service de l'énergie de l'Etat et concernant l'exploitation des centrales d'Esch-sur-Sûre et de Rosport. (page 1274)

\*

### **Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale.**

Un règlement grand-ducal du 11 novembre 1969 porte nouvelle fixation du minimum et du maximum de la cotisation pour l'assurance maladie des béné-

ficiaires de pension et de rente affiliés aux caisses de maladie régies par le code des assurances sociales. (page 1296)

Un règlement grand-ducal du 14 novembre 1969 porte fixation des limites prévues à l'article 38, alinéa 8, de la loi modifiée du 29 août 1951 ayant

pour objet la réforme de l'assurance pension des employés privés. (page 1297)

Un règlement grand-ducal du 18 novembre 1969 modifie les dispositions réglementaires concernant le personnel de la caisse de pension des employés privés. (page 1309)

## Mois de décembre

### Ministère d'Etat.

Un règlement gouvernemental du 4 décembre 1969 porte dérogation à celui du 21 avril 1967 portant fixation de la rémunération du Secrétaire Général du Conseil Economique et Social. (page 1898).

\*

### Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur.

Une convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, et Protocole final, signés à La Haye, le 8 mai 1969. — Ratification et entrée en vigueur. (page 1376)

La loi du 19 décembre 1969 porte approbation de l'Amendement aux Statuts du Fonds Monétaire International décidé par le Conseil des Gouverneurs du Fonds aux termes de sa résolution N° 23-5 du 31 mai 1968. (page 1597)

La loi du 20 décembre 1969 porte approbation de trois actes en matière de transports internationaux par chemins de fer, signés à Berne, le 26 février 1969. (page 1908)

Un arrêté grand-ducal du 20 décembre 1969 porte publication du titre V nouveau des dispositions de police pour la navigation au radar et par temps bouché. (page 1930)

Un arrêté grand-ducal du 20 décembre 1969 porte publication des articles 2 et 3 nouveaux du règlement relatif aux restrictions de navigation sur la Moselle en temps de crue. (page 1931)

La convention entre la Belgique, la République Fédérale d'Allemagne, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas, pour l'assistance mutuelle entre les administrations douanières respectives et le protocole additionnel, signés à Rome, le 7 septembre 1967. — Ratification et entrée en vigueur. (page 2007)

\*

### Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture.

Un règlement grand-ducal du 5 décembre 1969 fixe la liste des variétés de céréales et de pommes de terre admises à la certification et à la commercialisation. (page 1706)

Un arrêté ministériel du 5 décembre 1969 porte approbation du taux des cotisations de la Caisse d'assurance des animaux de boucherie. (page 1899)

\*

### Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme.

Un règlement grand-ducal du 16 décembre 1969 fixe des prix de vente maxima aux consommateurs pour les combustibles minéraux solides destinés à l'usage domestique. (page 1902)

Un règlement grand-ducal du 19 décembre 1969 modifie le règlement grand-ducal du 27 mars 1969 fixant les marges bénéficiaires et les prix de vente dans le commerce des meubles meublants. (page 1905)

Un règlement grand-ducal du 19 décembre 1969 concerne les prix maxima des appareils ménagers, électro-ménagers, radio-électriques, des téléviseurs, des antennes, des accessoires et pièces de rechange, ainsi que du matériel d'éclairage et d'installation électrique. (page 1906)

\*

### Ministère de l'Education Nationale.

Un règlement grand-ducal du 22 octobre 1969 fixe les attributions des directeurs adjoints et des directrices adjointes des établissements d'enseignement technique et professionnel. (page 1562)

Un règlement grand-ducal du 5 décembre 1969 porte organisation d'un examen spécial pour l'accès aux fonctions de professeur d'enseignement technique et professionnel. (page 1563)

\*

### Ministère de la Famille, de la Jeunesse, de la Solidarité Sociale et de la Santé Publique.

Un règlement ministériel du 25 novembre 1969 complète l'arrêté ministériel du 2 août 1966 portant nouvelle réglementation de stages pratiques des médecins-omnipraticiens et des médecins-spécialistes tel qu'il a été modifié dans la suite. (page 1546)

Un règlement ministériel du 28 novembre 1969 concerne le contrôle médical des travailleurs ressor-

tissants d'un pays membre des Communautés Européennes. (page 1546)

Un règlement grand-ducal du 5 décembre 1969 porte fixation des taux de cotisation pour les groupes d'employeurs visés à l'article 1<sup>er</sup> du règlement grand-ducal du 19 décembre 1964 concernant la constitution des groupes d'employeurs et la fixation de l'assiette et des taux de cotisation en matière d'allocations familiales pour les salariés. (page 1573)

\*

### Ministère des Finances.

Un règlement grand-ducal du 3 décembre 1969 institue un mode simplifié de détermination du bénéfice en exécution de l'article 18, alinéa 3 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu. (page 1318)

Un règlement grand-ducal du 3 décembre 1969 spécifie les écritures à tenir en cas d'amortissement par annuités décroissantes par application de l'article 32 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu. (page 1319)

Six règlements grand-ducaux du 3 décembre 1969 portent exécution des articles 115, numéro 3, 115, numéro 12, 136, alinéa 1<sup>er</sup>, et 153, alinéa 3, phrase 2, 145, 162 et 170, alinéa 4, de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu. (page 1320)

Un règlement grand-ducal du 3 décembre 1969 modifie le règlement grand-ducal du 26 mars 1969 portant exécution de l'article 141 de la loi concernant l'impôt sur le revenu. (page 1323)

Un règlement grand-ducal du 3 décembre 1969 complète le règlement grand-ducal du 6 janvier 1969 portant exécution de l'article 153 de la loi concernant l'impôt sur le revenu. (page 1332)

Un règlement grand-ducal du 6 décembre 1969 porte exécution de l'article 139 de la loi concernant l'impôt sur le revenu. (page 1554)

Un règlement grand-ducal du 16 décembre 1969 pris en exécution de l'article 61, numéro 1, de la loi du 5 août 1969 concernant la taxe sur la valeur ajoutée, relatif à la déclaration de commencement, de changement et de cessation de l'activité économique. (page 1596)

La loi du 3 décembre 1969 porte règlement des comptes généraux de l'exercice 1965. (page 1377)

Six règlements grand-ducaux du 19 décembre 1969 portent exécution des articles 24, 61 N° 1 al. 3, 71, 77, dernier alinéa, 133 et 182, dernier alinéa, de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu. (page 1708)

Un règlement grand-ducal du 19 décembre 1969 concerne la fixation de la valeur locative de l'habitation faisant partie du domaine agricole ou forestier de l'exploitant agricole ou forestier. (page 1710)

Un règlement grand-ducal du 19 décembre 1969 porte fixation de prix moyens du bétail en exécution de l'article 67, al. 3 de la loi du 4 décembre 1969 concernant l'impôt sur le revenu. (page 1711)

Un règlement grand-ducal du 19 décembre 1969 concerne l'assujettissement des collectivités de droit public à la taxe sur la valeur ajoutée. (page 1716).

Un règlement grand-ducal du 19 décembre 1969 pris en exécution de l'article 25 de la loi du 5 août 1969 concerne la taxe sur la valeur ajoutée et a trait à l'exigibilité de la taxe sur la valeur ajoutée. (page 1717)

Un règlement grand-ducal du 19 décembre 1969 pris en exécution de l'article 36 de la loi du 5 août 1969 concernant la taxe sur la valeur ajoutée concerne la base d'imposition applicable en matière de trafic de perfectionnement passif. (page 1718)

Un règlement grand-ducal du 19 décembre 1969 pris en exécution de l'article 46 de la loi du 5 août 1969 concerne l'octroi des franchises de taxe à l'importation de certains biens. (page 1719)

Un règlement grand-ducal du 20 décembre 1969 pris en exécution de l'article 63 de la loi du 5 août 1969 concernant la taxe sur la valeur ajoutée et ayant trait à la déclaration et au paiement de la taxe. (page 1719)

Un règlement grand-ducal du 19 décembre 1969 pris en exécution de l'article 33 de la loi du 5 août 1969 concernant la taxe sur la valeur ajoutée traite des régularisations de la base d'imposition. (page 1722)

Un règlement grand-ducal du 19 décembre 1969 pris en exécution de l'article 47 de la loi du 5 août 1969 concernant la taxe sur la valeur ajoutée fixe les modalités d'exécution des franchises de la taxe sur la valeur ajoutée qui résultent de conventions internationales auxquelles le Grand-Duché de Luxembourg fait partie. (page 1723)

Un règlement grand-ducal du 19 décembre 1969 concerne l'imposition des véhicules à moteur d'occasion prévue à l'article 56 paragraphe 2 de la loi du 5 août 1969 concernant la taxe sur la valeur ajoutée. (page 1725)

Un règlement grand-ducal du 19 décembre 1969 concerne le régime spécial de perception de la taxe sur la valeur ajoutée frappant les importations et les livraisons de tabacs fabriqués. (page 1726)

Un règlement grand-ducal du 19 décembre 1969 détermine certaines conditions et modalités d'exécution relatives au régime forfaitaire de l'agriculture et de la sylviculture. (page 1727)

La loi du 24 décembre 1969 concerne le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1970. (page 1730)

Un règlement grand-ducal du 24 décembre 1969 porte exécution de la loi du 24 décembre 1969 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1970. (page 1895)

La loi du 12 décembre 1969 autorise le Gouvernement à émettre, selon les besoins, un ou plusieurs emprunts pour un montant global d'un milliard de francs. (page 1899)

Un règlement grand-ducal du 12 décembre 1969 prévoit l'octroi de compensations financières aux organisations de producteurs effectuant des interventions dans le marché des pommes dans le cadre du règlement N° 155/66/CEE du Conseil du 25 octobre 1966 portant dispositions complémentaires pour l'organisation commune des marchés dans le secteur des fruits et légumes. (page 1900)

La loi du 24 décembre 1969 tend à éviter la perception cumulative du droit d'enregistrement et de la taxe sur la valeur ajoutée. (page 1917)

Un règlement grand-ducal du 24 décembre 1969 fixe la taxe de circulation de certaines catégories de véhicules automoteurs à usage nécessairement limité. (page 1918)

Un règlement grand-ducal du 24 décembre 1969 a pour objet de modifier certaines dispositions de l'arrêté royal grand-ducal du 30 mai 1882 pour l'exécution de la loi sur les poids et mesures. (page 1921)

Un règlement grand-ducal du 24 décembre 1969 porte prorogation des délais prévus à l'article 6 de la loi du 5 août 1967 portant renouvellement et modification de la loi du 2 juin 1962 ayant pour but d'instaurer et de coordonner des mesures en vue d'améliorer la structure générale et l'équilibre régional de l'économie nationale et d'en stimuler l'expansion. (page 1922)

Un règlement grand-ducal du 30 décembre 1969 fixe des coefficients adaptant le salaire traitement ou revenu moyen des années 1937, 1938 et 1939 devant servir de base au calcul des indemnités pour dommages corporels, aux rémunérations payées depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1944. (page 1926)

Un règlement ministériel du 31 décembre 1969 fixe les rétributions spéciales fournies par les services des douanes ou des accises. (page 2003)

\*

### Ministère de la Justice.

Un règlement ministériel du 5 décembre 1969 détermine pour l'année 1970 les taux et les tranches fixés par les lois des 19 juillet 1895, 7 juin 1937 et 20 avril 1962 sur les saisies-arrêts et cessions des petits salaires et traitements et le louage de service des employés privés. (page 1565)

Un règlement grand-ducal du 5 décembre 1969 a pour objet de modifier le règlement grand-ducal du 22 décembre 1967 portant fixation des indemnités à allouer en toute matière aux témoins, experts et interprètes. (page 1574)

\*

### Ministère des Transports et de l'Energie.

La loi du 24 décembre 1969 approuve la modification de l'article 8 du cahier des charges de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois. (page 1916)

La loi du 24 décembre 1969 modifie l'article 4 de la loi du 16 juin 1947 concernant l'approbation de la Convention belgo-franco-luxembourgeoise du 17 avril 1946 relative à l'exploitation des chemins de fer du Grand-Duché et des conventions annexes. (page 1917)

\*

### Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale.

Un règlement grand-ducal du 28 novembre 1969 porte déclaration d'obligation générale du contrat collectif conclu entre la fédération des patrons carreleurs et le syndicat des carreleurs tel qu'il a été modifié au cours de la réunion de l'office national de conciliation en date du 9 juillet 1969. (page 1338)

Un règlement grand-ducal du 28 novembre 1969 porte déclaration d'obligation générale du contrat collectif conclu le 7 mars 1969 entre les compagnies d'assurances « Le Foyer », « La Luxembourgeoise » et « La Baloise » d'une part et la fédération des employés privés d'autre part ainsi que le l'avenant audit contrat collectif conclu le 25 juillet 1969 entre le syndicat des compagnies étrangères d'assurances et l'association des mandataires et agents généraux d'une part et la fédération des employés privés d'autre part. (page 1354)

Un règlement grand-ducal du 28 novembre 1969 porte modification de l'article 21 du règlement grand-ducal du 8 juin 1968 concernant le statut du personnel des caisses régionales de maladie régies par le code des assurances sociales, de la caisse de maladie des fonctionnaires et employés publics et de la caisse de maladie des employés privés. (page 1374)

Un règlement grand-ducal du 5 décembre 1969 pris en exécution des articles 8 et 9 de la loi du 28 juillet 1969 relative à l'achat rétroactif de périodes d'assurance auprès des différents régimes de pension contributifs. (page 1548)

Un règlement grand-ducal du 5 décembre 1969 porte déclaration d'obligation générale du contrat collectif pour le métier de peintre vitrier signé le 1<sup>er</sup> juin 1969 entre la fédération des patrons peintres et vitriers du Grand-Duché de Luxembourg d'une part et la commission syndicale des contrats d'autre part. (page 1566)

Un règlement grand-ducal du 10 décembre 1969 porte déclaration d'obligation générale du contrat collectif conclu le 24 avril 1969 entre l'association des banques et banquiers d'une part et la fédération des employés privés d'autre part. (page 1578)

Un règlement ministériel du 15 décembre 1969 porte fixation de la rémunération annuelle moyenne servant de base au calcul des rentes accidents agricoles et forestières. (page 1901)

Un règlement grand-ducal du 24 décembre 1969 porte fixation des facteurs devant servir à l'ajustement des rentes accidents au niveau des salaires de 1965 en application de l'article 100 du code des assurances sociales. (page 1920)

Un règlement grand-ducal du 24 décembre 1969 porte nouvelle fixation du taux du salaire social minimum. (page 1923)

Un règlement ministériel du 30 décembre 1969 porte fixation de la valeur moyenne des rémunérations en nature en matière de sécurité sociale et de retenue d'impôt sur les salaires. (page 2001)

# Chambre des Députés

## Mois de novembre

- 4 novembre : Réunion de la Commission des Finances et du Budget.
- 5 novembre : Réunion de la Commission de la Fonction Publique. — Réunion de la Commission des Comptes.
- 6 novembre : Réunion de la Commission des Finances et du Budget.
- 11 novembre : 6<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Analyse des pièces. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1970. (N° 1381). Rapport de la Commission des Finances et du Budget. Discussion générale. Réunion de la Commission des Comptes. — Réunion de la Commission des Finances et du Budget.
- 12 novembre : 7<sup>e</sup> séance publique. — Analyse des pièces. — Projet de loi portant règlement des comptes généraux de l'exercice 1965 (N° 1238) et le projet de loi portant règlement des comptes généraux de l'exercice 1966 (N° 1306). Rapport de la Commission des Finances et du Budget. Discussion générale. Réunion du Bureau de la Chambre. — Réunion de la Commission des Transports et de l'Energie.
- 13 novembre : 8<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi portant règlement des comptes généraux de l'exercice 1965 (N° 1238) et le projet de loi portant règlement des comptes généraux de l'exercice 1966 (N° 1306). Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble de chacun des deux projets de loi et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1970 (N° 1381). Continuation et fin de la discussion générale.
- 18 novembre : 9<sup>e</sup> séance publique. — Analyse des pièces. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1970 (N° 1381). Discussion du budget du Ministère de l'Economie Nationale et de l'Energie. Réunion de la Commission des Affaires Etrangères. — Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission des Travaux Publics.
- 19 novembre : 10<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1970 (N° 1381). Discussion du Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme. Adoption des articles des sections 20 et 21. Discussion des recettes ordinaires et extraordinaires du Ministère des Finances. Réunion de la Commission des Comptes.
- 20 novembre : 11<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Analyse des pièces. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1970 (N° 1381). Discussion et vote des articles du budget des recettes ordinaires et extraordinaires et du budget des dépenses du Ministère d'Etat et du Ministère des Finances. — Projet de loi autorisant le Gouvernement à émettre, selon les besoins, un ou plusieurs emprunts pour un montant global d'un milliard de francs (N° 1382). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Réunion de la Commission des Transports et de l'Energie. — Réunion du Bureau de la Chambre.
- 21 novembre : Réunion de la Commission Juridique.
- 25 novembre : 12<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Analyse des pièces. — Projet de loi autorisant le Gouvernement à émettre, selon les besoins, un ou plusieurs emprunts pour un montant global d'un milliard de francs (N° 1382). Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1970 (N° 1381). Discussion et adoption des articles de la section 21 concernant le budget du Ministère des Affaires Culturelles et des Cultes. Discussion du budget du Ministère de la Famille, de la Jeunesse et de la Solidarité Nationale. Réunion du Bureau de la Chambre.
- 26 novembre : 13<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi portant approbation de l'amendement aux statuts du Fonds Monétaire International, décidé par le Conseil des Gouverneurs du Fonds aux termes de sa résolution N° 23-5 du 31 mai 1968 (N° 1376). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1970 (N° 1381) Vote sur quatre motions et un amendement. Discussion du budget du Ministère de la Famille, de la Jeunesse et de la Solidarité Sociale. Réunion de la Commission des Comptes.
- 27 novembre : 14<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1970 (N° 1381). Fin de la discussion du budget du Ministère de la Famille, de la Jeunesse et de la Solidarité Sociale. Adoption des articles des sections 12, 13, 42, 43. — Dépôt d'une série d'amendements gouvernementaux. — Projet de loi portant approbation de trois actes en matière de transports inter-

nationaux par chemin de fer, signés à Berne, le 26 février 1966 (N° 1361). Rapport de la Commission des Transports. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant le budget des recettes

et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1970 (N° 1381). Discussion du budget des Ministères des Affaires Etrangères et de la Force Publique. Adoption des articles des sections. Réunion de la Commission Agricole.

## Mois de décembre

- 2 décembre : 15<sup>e</sup> séance publique. — Analyse des pièces. — Questions d'ordre du jour. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1970 (N° 1381). Discussion du budget du Ministère de la Santé publique. Adoption des articles des sections 14, 15, 44 et 45.
- 3 décembre : 16<sup>e</sup> séance publique. — Analyse des pièces. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1970 (N° 1381). Discussion du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et adoption des articles des sections 18 et 48.  
Réunion de la Commission Juridique.
- 4 décembre : 17<sup>e</sup> séance publique. — Déclaration du Gouvernement concernant le résultat de la Conférence au sommet de La Haye. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1970 (N° 1381). Discussion du budget des dépenses du Ministère de l'Intérieur. Adoption des articles des sections 07 et 37.
- 5 décembre : Réunion de la Commission des Travaux Publics et l'Aménagement du Territoire.
- 9 décembre : 18<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Apurement des comptes du service intérieur de la Chambre des Députés pour les années 1967 et 1968. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1970 (N° 1381). Discussion et adoption des articles de la section 05 du Ministère de la Justice et des articles des sections 22 et 52 du Ministère des Transports.  
Réunion de la Commission des Transports et de l'Energie.
- 10 décembre : 19<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1970 (N° 1381). Discussion du budget du Ministère de la Fonction publique et du Ministère de l'Education physique et des Sports. Adoption des articles des sections 01, 08 et 38. — Dépôt d'un projet de loi.
- 11 décembre : 20<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1970 (N° 1381). Discussion du budget des dépenses du Ministère du Travail et de la Sécurité sociale. Adoption des articles des sections 16, 17, 46 et 47.
- 12 décembre : Réunion de la Commission des Finances et du Budget.
- 15 décembre : Réunion de la Commission des Finances et du Budget.
- 16 décembre : 21<sup>e</sup> séance publique. — Analyse des pièces. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1970 (N° 1381). Discussion et adoption des articles des sections 9 et 10 du budget du Ministère de l'Education Nationale.  
Réunion de la Commission de l'Education Nationale.
- 17 décembre : 22<sup>e</sup> séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1970 (N° 1382). Discussion du Ministère des Travaux publics et adoption des articles des sections 24, 54 et 25.  
Réunion du Bureau de la Chambre. — Réunion de la Commission du Travail. — Réunion de la Commission des Transports et de l'Energie.
- 18 décembre : 23<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1970 (N° 1381). Discussion et vote des amendements et de la loi budgétaire. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi tendant à éviter la perception cumulative du droit d'enregistrement et de la taxe sur la valeur ajoutée (N° 1373). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — a) Projet de loi approuvant la modification de l'article 8 du cahier des charges de la société nationale des chemins de fer luxembourgeois (N° 1385); b) Projet de loi modifiant l'article 4 de la loi du 16 juin 1947 concernant l'approbation de la convention belgo-franco-luxembourgeoise du 17 avril 1946 relative à l'exploitation des chemins de fer du Grand-Duché et des conventions annexes (N° 1386). Rapport de la Commission des Transports. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote séparé sur l'ensemble par appel nominal de chacun des deux projets de loi et dispense du second vote constitutionnel.  
Réunion de la Commission des Affaires Sociales.
- 24 décembre : Réunion de la Commission des Affaires Sociales.

# Messages de Nouvel An de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement

Le 31 décembre 1969, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, a adressé son traditionnel message de Nouvel An à la population luxembourgeoise. Ce message a été diffusé sur les antennes de Radio-Luxembourg, au début du programme en langue luxembourgeoise.

Radio-Télé-Luxembourg a également diffusé le même soir un message du Président du Gouvernement, dans le cadre du Journal de Télé-Luxembourg.

Nous reproduisons ci-après le texte de ces messages de Nouvel An de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

## Allocution radiodiffusée de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement

« Gudden Owend, dir léif Leit !

Den 21. Juli vun dësem Joer huet den Astronaut Neil Armstrong mat sengem klengen Schrëtt vum lëschte Sprass vun der Léder op de Buedem vun dem Mound, der Mënschhét, wéi e sôt, e groussen Sprong mache gedón. Et ass kën Zweiwel, datt det Erëgness dat markant vum ganze Joer wör.

Iwer seng Bedeitung get och nach haut gestriden. Wät én méi doriwer nodenkt, wät én es méi bewosst get, datt d'Lektiounen derfun an zwou Richtonge weisen. Op der enger Seit erschléisst déi aussergewöhnlech Lëschtong der Mënschhét de Wé an d'Weltall, mat sengen ongewinten an onerfuerschten Liewensbedengongen. Op déer aner Seit awer konnte mer an der Télévisioun an op de Photoen de Kontrast tëschend dénen bis elo erfuerschten, groen, stöpschen an ariden Himmelskierper, an onsem Erdball, reich u Farwen, voll u Liewen feststellen. Dat énzegärtegt un onsem Planéit, dé, wann én en vu baussen glënneren geseit, e Paradeis misst sin, verweist ons zréck op d'Responsabilitéit vun ons alleguer fir d'Liewen hei sou schéin, sou voll, sou gerecht ze mân wéi méiglech.

Haut den Owend setze mer an onse Stufen a kucken zréck a kucken no vir, a wöllen zesummen den nächsten Liewensofschneitt, den all Kalännerjoer duerstellt a Gemitlechkét a Fréd aléden. Wät kann én nun am Gedeisch an am Gewulls vun den Evénementen an dem Striewen vun de Mënschen am leschte Joer festhålen ?

Vun der Weltpolitik léisst sech Guddes a Schlechtes soen. Datt d'Verrieder vun dénen zwou Håptmächten, Amerika a Russland, zesumme kommen fir iwer d'Begrënzong vun der nukléarer Bewaffnung ze schwätzen, ass eng erfrélech Entwécklong. Déi drei offe Kricher am Mëttleren Orient, am Vietnam an am Nigeria-Biafra mat hirem Cortège vun Hass an Honger sin leider nach net op en Enn. Op anere Plätzen get de Gësch an d'Freihét weider oder op en neis önnerdréckt. Engem Groussdel vun der Populatioun an enger Reih vu Länner bleiwen d'Chancen fir eng mënschewierdeg Existenz an dem gëschtege Fortschrëtt versôt. Erfrélech ass nemmen, datt de Gedanken un all déi Misèren dem heitege Mënsch ëmmer méi onerdréiglech get. Dat Ongerecht léisst

sech net méi verstoppen. Mé tëschend dem Gedanken an der Dôt, dem Asätz an dem Sacrifice ass nach e weité Wé.

Verdresslech ass och, datt d'Organisatioun vun de Verénten Natiounen, d'UNO, mat hiren Friidensaktiounen net richtig zum Zuch kënn. Am Joer 1970 feiert se hire 25. Anniversaire. Mer wënschen alleguer datt des Commémoratioun der Weltorganisatioun en neien Impuls gët, doduerch datt d'Membere sech op hir héichgestalten Zieler besannen an dono handelen.

A sengem Message zou dem 1. Januar 1970 als Weltfriddensdag, sét Seng Hellegkét Popst Paul VI., datt de Fridden, den zur Rouh an Uerdnong feiere soll, nëmme errécht ka gin, wann en als eng Erzéigongsfro souwuel fir den énzelen Mënsch als fir d'Natiounen erkannt get. Sengem Appel un d'Mënschhét an un de Jonktem vun der ganzer Welt, séch fir de Fridden erzéihen ze lëssen, schlëissen ech mech mat ganzem Herzen un. De Fridden muss ëmmer nés eruewert gin, well en op séngem Wé d'Gerechtegkét begéine muss.

An dësem Joer ass op ville Ponkten, d'international Diplomatie a Bewéggong geroden. Nei Formen vu Koexistenz tëschend de politeschen Systémer sin erfuerscht gin, nei Méiglechketen vun Zesummenarbecht gin erschloss, nei Problémer a nei Risiken kënnen allerdéngs och derbei entstoen. Déi lëscht muss de Westen réalisteschem mat arechnen, wät senger Diskussions- a Verhandlungsberétschaft, kën Ofbroch gin därf.

Nodém datt mer an der europäescher Entwécklong joereläng op der Plätz getreppelt hun, huet déi zwët Halschegt vum Joer nei an aussichtsreich Impulser bruecht. D'Konferenz vun de Staats- an Regierungspräsidenten am Haag vum 1. bis 3. Dezember, huet Direktiven festgeluegt fir eng ganz Reih vun Aktiounen, méi virun allem huet se e neie Klima gescháf. Jiddferén hât nés d'Iwerzéggong, datt déi schwierge Problémer vun der Communauté mat Objektivitéit, mat Fairness, mat engem konstruktiven Gësch behandelt kënn gin. Déi dég- a nuechtelang Sëtzongen vum Ministerrôt am Dezember hun déi éischt Frichten vun der neier Astellung bruecht. Et ass net falsch, wät e Journalist dëser Dég geschriwen huet,



datt no déne leschten Konferenzen de gemeinsame Märt a seng Volljähregkét antrett.

Hei ass kurz zesummegefasst wou eran d'Bedeutung vun de leschten Décisionen leit :

1. Vum 1. Januar 1975 un, huet de Marché Commun e Budget déen aus éigenen communautairen Mëttelen (Einnahmen aus der Landwirtschaftspolitik, Zoll an eng Fraktioun vun der TVA) also net méi durch Contributioun aus de Nationalbudgeten obbruecht get.

2. Vun dem Moment un wou dé gemeinsame Budget a Kräft tritt, kritt d'Europäescht Parlament erweidert Pouvoiren op budgetairem Gebitt.

3. Wann och fir d'Landwirtschaft nei Orientéierungen an d'Äa gefasst sin, da bleiwen d'Grondsätz vun enger europäescher Landwirtschaftspolitik bestoen an eng gewess Finanzplänong get iwer Joeren eraus gemäch.

4. Am neie Joer gin och op änere Pläng, nei Aktiounen agelét. Och do huet d'Konferenz vum Haag den Ustouss gin. E Plang fir eng Währungsunioun, soll entworfen gin, d'Objektiver vum Euratom a vum Sozialfong sin nei définéiert gin.

5. De Wé fir Verhandlungen mat England an änere Kandidatländer ass frei gemäch. Och déi lescht Arrangementer zou Bréissel hun an hiren Einzelhéten Rücksicht geholl op d'Verhandlungen, déi nach bevirstin.

Et kann én also soen, dass en neien Départ geholl ass an dass d'Joer 1970 sech ukënnegt als ént vun intensiver Arbecht, villerlé Verhandlung a fester Plänong fir d'Wirtschaftsunion méi konsequent auszubauen.

Bei den Ofmächongen zu Bréissel vun diesem Mount sin och fir Letzeburg Resultater erauskomm, e Beitragssätz festgeluegt gin, déi onser Situatioun an onsen Méiglechkéiten gerecht gin, wéi ons Aussepolitik iwerhapt sech d'ganz Joer eifreg souwuel fir d'Interessen vun onsem Land wéi fir den internationalen Ausgléich agesat huet.

Wät ons Hémecht ugét, huet det Joer munch Erfreliches bruecht. Ons Stohlindustrie schafft nés op Héichtouren. Allgemeng huet d'wirtschaftlecht Klima sech verbessert. E stärke Courant vun Ausbau an Neigrönnongen vun Industrien huet uechtert d'Land agesaat. D'Vollbeschäftegong ass ké Problem an diesem Moment. Et muss én natirlech oppassen, an net, wéi dat nach vill ze vill geschitt, d'Zoukonft vum Land no der aktueller Konjunktur beuertelen. Perséinlech sin ech iwerzegt, dass déi Analys, déi virun engem Joer gemärt ass gin iwer d'wirtschaftlech Aussichten op länger Sücht, nach richtig ass. Des Périod vun Ausweitong an Ausbau soll duerfir ausgenutzt gin, définitiv Strukturännerongen a bestömmte Sektoren zu Enn ze féieren. Ech denken do un ons Landwirtschaft an un bestömmt Mëttelständlerberuffen. Déi nei Agrarpolitik, wéi se viru kurzem an der Chamber duergeluegt ass gin, gët de wirtschaftlech gudd fundéierten Betreiber, d'Méiglechkét sech ze behaupten an duerfir kann én d'Zoukonft vun der Letzebuurger Landwirtschaft, als Ganzes gesin, mat Optimissem beuertelen. Mé am énzelen gët den industriellen Ausbau d'Méiglechkét déi opzefänken, déi

net méi matkommen, wéi och eng gezielt Politik vun sozialen Mesuren, zesummen mam Remembrement vun dem Buedem, d'Problém vun der élerer Génération léise kann. An diesem Sektour, wéi an allen änere, soll no der heiteger Opfassung, d'Iwergéng vun engem Zoustand, vun engem Beruff, vun engem Bedriff an den änere, mënschlech ugepakt gin a vu Verständnes gedroen sin fir all déi Suergen, déi entstin, an déi Wonnen, déi dobei opgerappt gin.

Am Ganze gesin, gët et dem Land net schlecht, matériell gesin. D'Preisser woren ziemlech stabil am Vergleich mam Ausland. De Frang huet sech an de Währungsstrem gutt behapt, an et kann én behaupten, dass d'Afféierung vun der Mehrwertsteuer nach enner gönstegen Viraussetzongen iwer d'Bühn gët. Ze schätzen ass ouni Zweifel, dass onst wirtschaftlecht Liewen sech am nächste Joer ofwëckeke kann, a Klorhét an ouni Fuercht virun dem Stéirongsfaktor, den d'Erwardong vun der neier Steuer duergestallt huet.

Mat bewosster Objektivitéit an mat enger réalistescher Aschätzung vun onse Mëttelen, sin och d'Bestriewongen an diesem Joer gefestegt gin, déi eng kloer Plänong fir d'Zoukonft ustriewen. Strössebau, Schoulbau, an den Equipement national am Ganzen, sin zu wierklechen nationalen Problémer gin, un déne jiddferen Undél höllt.

Fir dat neit Joer wëlle mer hoffen, dass déi derzeitige Konjunktur nach e bësschen undauert. De ganze Profit dovun hu mer natirlech nëmmen wa mer de Gedanken vun der Stabilitéit a vun der harmonescher an ofgestömmter Weiderentfölong vun der Nationaler Wirtschaft net aus dem A verléieren. Dé Gedankenustausch, den zënter enger gewësser Zeit am Gäng ass iwer déi Idéen, déi d'Régierung an hirem Stabilisatiounsplang entworfen hat, soll also weidergoen am Sënn vun der Oppgeschlossenhét béderseits, ouni Tabu an ouni virgefassten oder opgezwoenen Ménong.

Dobei musse onbedengt och am Intresse vun der Zoukonft vum Land ons Bevölkerungspolitik iwerdenken. D'Vergreisong vun onser Bevölkerong op der enger Seit, d'Onsécherhét vum Zoufluss vun ausländeschen Arbeitskräften änereits, verlängeren eng nei Approche an och eng nei Astellung zou déne Problémer.

Wann mer et net schon gewosst hätten, dann hätten ons d'Aktualitéit vun de leschte Wochen och nés un d'Noutwendegkét vun enger dynamescher Schoula Bildungspolitik erënnert. Mé och do bleiwt wouer, dass all Denken a Prioritéiten sech net an engem eidle Raum ofspilt, mé dass och Prioritéiten, esouguer Schoulprioritéiten widerenen stousse können, wéi d'Sachen am Raum. Zu dem Ausbau an zu dem organesche Wuestem gehéiert émmen och de Faktor Gedold. Dat wät an de leschte Joeren do un Reformen gemäch ass gin, biergt fir dat wät nach kënnt. Mé all Reformen bedéngen Upassung, heiansdo nach Expérimentéieren an Täschten. D'Häptsäch ass iewel, mer sin och do um Wé.

Onse Jonktem am Land gët och esou lues vun der Onrouh erfásst, déi am Ausland scho muenech Aktioun a Réaktioun, Streit an Onuerdnong ervirgeruff huet. Si stellt falsch a richtig Problémer, vun

Erzéihong, vu Beruff, vun Idéologie a vu Moral. D'Onsécherhét, d'Relativitéit vun allem kënzéchen déi jetzeg Entwecklong. Wou kritt de jonge Mann, d'jongt Médchen feste Grond ënner d'Féiss? Mer liewen an enger Zeit vu Gärong, déi gudd ass, mé och vun engem géschtegen *laisser-aller*, dé schlecht ass.

Mir trieden muer net nëmmen an en neit Joer, mé an en neit Joerzénge eran. All Mënsch ass sech bewosst, datt et fir d'Mënschhét, fir Europa a fir onst Land en décisivt wärd sin. Ech wënschen, datt et dāt Joerzengt get, an dem d'Mënschen hir Bridderlechkeet an hir gegenseiteg Ofhängegkeet, an hiren ganzen Wert erkennen, a wou se d'Mëttel fannen fir

der bestänneger Önnnerganksgefôr duerch d'Nuklearwaffen ze entgoen.

Mé virlefeg wënschen ech Iech alleguer fir d'nächst Joer dāt Bescht, an dāt fängt un mat der gudder Gesondhét. Ech wënschen Iech d'Fréd, déi ons an dësen Dég nés verkennegt ass gin, e rouhégen an arbéchtsreichen Liewenslaaf a vill Satisfaktiounen am Beruff an an der Familjen.

Ech mâche mech och gär zum Interpret vun de wärme Gléckwënsch vum ganze Land un Hir Kinneklech Altessen de Groussherzog, d'Groussherzogin an Hir Familjen.

Prost Neijoer ! »

## Allocution télévisée de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement

« Chers téléspectateurs,

Une fois de plus j'ai le privilège de me faire le porte-parole des pouvoirs publics du Grand-Duché pour vous souhaiter, à vous tous, une nouvelle année de bonne santé, de progrès et de satisfaction. Puisse l'année 1970 combler vos désirs sages et vos aspirations légitimes.

L'année qui s'achève a eu ses forces et ses faiblesses. L'homme a franchi une étape décisive dans la conquête de l'espace en se promenant sur la lune, la situation économique s'est heureusement redressée, la diplomatie internationale s'est évertuée à trouver de nouvelles formules de co-existence pacifique et de coopération, la poursuite de la construction européenne est débloquée. D'un autre côté, la guerre et la faim sévissent encore dans certaines parties du monde, des peuples entiers et des hommes voient encore leur esprit de liberté asservi, nous nous remettons à peine des remous monétaires, la jeunesse est restée inquiète et troublée. Dans l'ensemble cependant les aspects positifs prévalent. Quels nouveaux progrès peut-on envisager ou souhaiter pour l'an de grâce 1970 ?

Voyez-vous, d'une année à l'autre les désirs fondamentaux des hommes ne varient pas tellement.

1) A notre époque planétaire il faut un renforcement de l'ordre juridique international et des actions de paix. La commémoration du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'Organisation des Nations Unies devrait fournir l'occasion d'une prise de conscience plus nette de la part des pays membres, de leurs devoirs envers l'Organisation et de la nécessité d'accroître ses moyens d'intervention. Le Saint-Père dit dans son lumineux Message pour le 1<sup>er</sup> janvier 1970, Journée consacrée à la Paix, „on ne jouit pas de la paix, on la crée". Elle exige un effort quotidien étant donné que selon le mot de la Bible „la justice et la paix doivent se rencontrer et s'embrasser".

2) Après la conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement à La Haye et les derniers conseils de Ministres, la matière est fournie pour faire de l'année 1970 celle d'une véritable relance européenne. Les importantes directives et décisions tendant à doter

la Communauté d'un Budget financé par des ressources propres, réaffirmant les principes de la politique agricole, confirmant et redéfinissant les objectifs d'Euratom, du Fonds social et d'autres organismes, la voie ouverte à des négociations pour l'élargissement de la Communauté, avant tout la volonté manifestée de s'engager dans la voie de l'union monétaire, tout cela devrait imprimer à l'année 1970, le cachet d'une période d'activité créatrice et d'exploration hardies.

3) Puisse la génération montante reconnaître les valeurs positives d'un enseignement de plus en plus large et de plus en plus différencié, d'une diffusion de plus en plus large des informations et des connaissances, se dire que ce monde offre à l'élan et à la générosité de leurs esprits des raisons de travailler et d'espérer innombrables, malgré le conformisme utilitariste de la société de consommation. Entrons donc avec confiance dans l'année 1970 et aussi dans la décennie qu'elle inaugure, qui sera décisive pour le bonheur ou le malheur de l'humanité.

Meng léif Leit !

Ech hun elo grad um Radio eng méi komplett Bilanz iwer d'Joer 1969 an en Ausbléck versicht op dāt neit d'Joer, dāt virun ons leit. Fir ons selwer wôr 1969 ké schlecht Joer an duerch eng grouss Zuel vun Initiativen ass de Liewes- a Fortschrëtswollen op ville Plangen nei ënnermauert gin. An enger bewegter Welt gét onst Schëffchen sei Wé. Ech wënschen, datt dāt och am Joer 70 de Fall ass dank der Eenégkét, der Berétschaft zum Dialog an zum gegenseitege Verständnes, wéi se sech elo nach bei de Verhandlungen vum Kollektivvertrag ausgewierkt huet, dank iewer och der Arbecht, dem Loyalisem an der oprichteger Haltong als Staatsbürger vun esou villen bekannten an virun allem onbekannten Letzburger Leit. Meng Wënsch gin un Iech alleguer, u Salariat a Patronat, un déi Krank a Schwäch, un déi déi eleng sin, u Jong an Aal, un all öffentlech Instanzen. Virun allem wëll ech och an Èrem an a mengem Numm onsem Staatschef an der ganzer groussherzoglecher Familjen e glécklecht, en erfolgreicht neit Joer wënschen.

Prost Neijoer ! »

# La Réunion du Conseil de l'Atlantique Nord à Bruxelles

Du 3 au 5 décembre 1969 a eu lieu à Bruxelles la Réunion du Conseil de l'Atlantique Nord.

Le Grand-Duché de Luxembourg était représenté à cette importante réunion par Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, et Monsieur Eugène Schaus, Ministre de la Force Publique.

Nous reproduisons ci-après le texte du communiqué final publié à l'issue de la réunion ministérielle ainsi que le texte d'une déclaration du Conseil de l'Atlantique Nord :

Le Conseil de l'Atlantique Nord s'est réuni en session ministérielle à Bruxelles les 4 et 5 décembre 1969. Les Ministres des Affaires Etrangères et un certain nombre de Ministres de la Défense et des Finances participaient à cette réunion.

Depuis la signature du Traité de l'Atlantique Nord, il y a vingt ans, les pays membres de l'Alliance ont voué leurs efforts à la sauvegarde de leur liberté et au maintien de leur sécurité ainsi qu'à l'amélioration des relations Est-Ouest, en vue de parvenir finalement à une solution pacifique des problèmes qui se posent en Europe. Ils persévéreront dans cette voie.

En approuvant le rapport sur les tâches futures de l'Alliance, en décembre 1967, les gouvernements alliés se sont déclarés résolus à maintenir une puissance militaire et une solidarité politique suffisantes pour décourager l'agression et les autres formes de pression et pour défendre le territoire des pays membres en cas d'agression, ainsi qu'à examiner les mesures politiques propres à instaurer un ordre juste et stable en Europe, à mettre fin à la division de l'Allemagne et à favoriser la sécurité européenne.

Se fondant sur ce double concept de défense et de détente, les Ministres ont adopté la déclaration dont le texte est joint au présent communiqué et qui exprime leurs vues sur l'évolution future des relations entre les pays de l'Est et de l'Ouest.

Les Ministres ont accueilli avec faveur l'ouverture des conversations sur la limitation des armements stratégiques. Ils ont pris note des travaux en cours en ce qui concerne le contrôle des armements sur les fonds marins, ainsi que de l'intérêt manifesté à la fois par la Conférence de la Commission du désarmement et par les Nations Unies pour l'adoption de mesures concernant la guerre chimique et biologique. L'ensemble de ces questions a fait l'objet au Conseil de consultations approfondies, d'une grande utilité pour la préparation des négociations qui se déroulent ailleurs. Les Ministres ont invité le Conseil en session permanente à poursuivre l'examen de ces problèmes et ont réaffirmé l'importance pour la réduction des tensions et le renforcement de la paix en Europe et dans le monde, de toutes mesures de désarmement véritables, compatibles avec la sécurité de tous les Etats, et dont le respect serait garanti par un contrôle international adéquat.

Les Ministres ont également étudié un rapport du Secrétaire général sur la situation en Méditerranée.

Rappelant les communiqués des 27 juin et 16 novembre 1968, ils ont exprimé les préoccupations de leurs gouvernements quant à la situation dans cette région. Ils ont réaffirmé le prix qu'ils attachent à des consultations approfondies entre les Alliés sur cette question. En conséquence, ils ont invité le Conseil en session permanente à poursuivre l'examen le plus attentif de la situation en Méditerranée, et à leur soumettre un rapport lors de la Réunion ministérielle du printemps prochain.

En avril 1969, les Ministres avaient appelé l'attention sur le rôle que l'Alliance pourrait jouer dans l'étude des problèmes communs qui affectent les conditions de vie dans les sociétés modernes et qui sont de nature à compromettre leur prospérité et leur avenir. En conséquence, le Conseil en session permanente a créé un Comité sur les défis de la société moderne. Le nouveau Comité, qui tiendra sa première réunion le 8 décembre examinera ces problèmes urgents en vue de stimuler l'action menée par les pays membres de l'Alliance, soit individuellement, soit conjointement, soit dans des organisations internationales. A leur réunion du printemps, les Ministres recevront le premier rapport du Comité sur cette nouvelle tâche de l'Alliance.

Les Ministres des pays qui participent au programme de défense intégrée de l'OTAN se sont réunis en Comité des plans de défense le 3 décembre 1969. Le Secrétaire général de l'OTAN et le Président du Comité militaire ont ouvert les débats par une évaluation générale de l'état des plans de défense au sein de l'Alliance. Les Ministres ont ensuite passé en revue les travaux accomplis depuis leur réunion précédente, le 28 mai 1969, et donné des directives pour les travaux à venir.

Ils sont convenus que l'efficacité du dispositif de défense de l'OTAN demeure un facteur de stabilité indispensable à la recherche d'une véritable détente. C'est pourquoi, tant qu'un accord n'aura pas été conclu sur des réductions mutuelles de forces, à l'Est et à l'Ouest, équilibrées en importance et dans le temps de façon à maintenir la sécurité à son niveau actuel, l'OTAN veillera à ce que son potentiel militaire global ne se trouve pas amoindri.

En passant en revue les plans de forces pour 1970, les Ministres ont gardé présente à l'esprit la nécessité de maintenir, conformément à la stratégie de l'OTAN, des forces suffisantes et disponibles à bref délai, aussi bien classiques que nucléaires, pour la défense du continent européen et de l'ensemble de la zone OTAN. Ils ont pris note des résultats positifs des consultations sur les forces canadiennes destinées à l'OTAN, entamées avec les autorités du Canada à l'issue de la réunion du Comité des plans de défense du 28 mai 1969. Les Ministres ont souscrit des engagements de forces pour l'année 1970 et entériné un certain nombre de mesures correctives propres à maintenir, dans la région Centre de l'Europe, des forces adéquates; d'autres mesures du même ordre sont, par ailleurs, à l'étude.

Les Ministres ont discuté des mesures nécessaires à la mise en application de la stratégie OTAN de défense avancée, fondée sur une riposte graduée, ainsi que des dispositions relatives au renforcement, en période de tension, des forces de l'OTAN immédiatement opérationnelles. Ils ont également pris note d'un rapport préliminaire concernant une étude approfondie entreprise sur les potentiels militaires comparés de l'OTAN et du Pacte de Varsovie, et donné des instructions pour la poursuite de cette étude. Les Ministres ont, en outre, passé en revue l'état d'avancement d'autres études intéressant les plans de défense, notamment de celles qui ont trait à l'amélioration de la défense des flancs.

La Session ministérielle a également donné aux Ministres de la Défense des pays représentés au Comité des questions de défense nucléaire (Belgique, Canada, Danemark, Allemagne, Grèce, Italie, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Turquie, Royaume-Uni et Etats-Unis) l'occasion de passer en revue les travaux poursuivis par le Groupe des plans nucléaires au cours de l'année écoulée, ainsi que le programme des travaux futurs de ce Groupe. Le Comité des questions de défense nucléaire a décidé qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1970, le Groupe des plans nucléaires sera composé de représentants des pays suivants : Canada, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Norvège, Turquie, Royaume-Uni et Etats-Unis.

Agissant sur la recommandation du Comité des questions de défense nucléaire, le Comité des plans de défense a adopté deux documents établis par le Groupe des plans nucléaires à sa réunion de novembre dernier aux Etats-Unis, et énonçant les principes directeurs de la procédure à suivre pour les consultations nucléaires et l'emploi tactique éventuel d'armes nucléaires dans la défense de la zone du Traité. Ces documents reflètent la stratégie OTAN de riposte graduée qui a été adoptée en décembre 1967 et demeure inchangée.

La prochaine réunion du Comité des plans de défense en session ministérielle aura lieu au printemps 1970.

La prochaine Session ministérielle de printemps du Conseil aura lieu en Italie, les 26 et 27 mai 1970.

### Déclaration du Conseil de l'Atlantique Nord

Réunis à Bruxelles les 4 et 5 décembre 1969, les Ministres des pays de l'Alliance Atlantique ont réaffirmé que leurs pays continueront d'agir conformément à leurs engagements, en vue de réduire les tensions et de rechercher l'établissement d'une paix juste et durable.

La paix et la sécurité en Europe ne peuvent se fonder que sur le respect universel des principes suivants : légalité souveraine, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale des Etats européens, le droit de chaque peuple d'Europe de forger son propre avenir, le règlement pacifique des différends, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, quel que soit leur régime politique ou social, et la renonciation à la menace ou à l'emploi de la force contre tout Etat. L'expérience a prouvé que ces principes n'étaient pas encore interprétés partout de la même

manière. Les problèmes fondamentaux qui se posent en Europe ne pourront être résolus que sur la base de ces principes, et toute amélioration réelle et durable des relations Est-Ouest implique leur respect sans condition ni réserve.

A leur réunion de Washington, en avril 1969, les Ministres avaient exprimé l'intention de leur gouvernement de rechercher, avec l'Union soviétique et les autres pays d'Europe orientale, quelles questions concrètes se prêtaient le mieux à des négociations fructueuses et à un règlement rapide. A cette fin, le Conseil a procédé à une étude détaillée des diverses questions qui pourraient faire l'objet de recherches exploratoires et d'éventuelles négociations. Les Ministres ont reconnu qu'il convient d'examiner de plus près les questions de procédure, et, en conséquence, ont demandé au Conseil en session permanente de faire rapport à la prochaine réunion ministérielle.

Les Ministres ont considéré que, dans une ère de négociations, il devait être possible, en discutant de sujets précis et bien définis de réduire graduellement les tensions. La discussion des questions fondamentales s'en trouverait facilitée.

### Contrôle des armements et désarmement

Les Ministres ont à nouveau exprimé l'intérêt que l'Alliance porte au contrôle des armements et au désarmement, et rappelé la Déclaration sur les réductions de forces mutuelles et équilibrées adoptée à Reykjavik en 1968 et confirmée à Washington en 1969. Les membres de l'Alliance ont constaté que jusqu'ici cette suggestion n'avait pas abouti. Les Alliés ont néanmoins poursuivi, et poursuivront leurs études afin de préparer une base réaliste pour une exploration active du problème à une date rapprochée et de déterminer ainsi si elle peut constituer un point de départ de négociations fructueuses. Ils ont demandé au Conseil en session permanente de soumettre, le plus rapidement possible, un rapport sur la préparation de modèles de réductions de forces mutuelles et équilibrées.

Les Ministres des pays qui participent au programme de défense intégrée de l'OTAN considèrent que les études de réductions de forces mutuelles et équilibrées ont suffisamment progressé pour permettre l'établissement de certains critères dont toute réduction de cette nature devrait, selon eux, s'inspirer. Des réductions substantielles, soumises à une vérification et à un contrôle adéquat devraient être envisagées par un accord sur les réductions de forces mutuelles et équilibrées, devrait également être compatible avec les impératifs de sécurité de toutes les parties intéressées. Ceci constituerait une nouvelle mesure concrète « tendant à mettre fin à la course aux armements, et à conduire au désarmement complet, et notamment au désarmement nucléaire ».

Ces Ministres ont donné des instructions pour que soit poursuivie l'étude de mesures qui pourraient accompagner ou suivre un accord sur des réductions de forces mutuelles et équilibrées. Ces dispositions pourraient comprendre la notification préalable des mouvements et manœuvres militaires, l'échange d'observateurs lors de manœuvres militaires et, éventuelle-

ment, l'établissement de postes d'observation. L'examen des techniques ou méthodes d'inspection devrait également être poussé plus avant.

### Allemagne et Berlin

Les Ministres se félicitent des efforts déployés par les gouvernements des Etats-Unis, de Grande-Bretagne et de la France, dans le cadre de leurs responsabilités spéciales pour Berlin et l'Allemagne, afin d'obtenir le concours de l'URSS à une amélioration de la situation en ce qui concerne Berlin et le libre accès à la ville. L'élimination des difficultés créées dans le passé au sujet de Berlin, notamment en ce qui concerne les accès, accroîtrait les chances de discussions sérieuses sur les autres problèmes concrets qui continuent de diviser l'Est et l'Ouest. De surcroît, Berlin pourrait jouer un rôle constructif dans l'expansion des relations économiques entre l'Est et l'Ouest si le commerce de la ville avec l'Est était facilité.

Un règlement de paix juste et durable du problème allemand doit reposer sur la libre décision du peuple allemand et sur les intérêts de la sécurité européenne. Les Ministres sont persuadés que, dans l'attente d'un tel règlement, les propositions de la République fédérale d'Allemagne sur un modus vivendi entre les deux parties de l'Allemagne et pour un échange bilatéral de renonciation à la force et à la menace de la force faciliterait substantiellement, si elles reçoivent une réponse positive, la coopération entre l'Est et l'Ouest dans d'autres domaines. Ils considèrent que les efforts déployés à cette fin par la République fédérale d'Allemagne représentent un geste constructif dans le sens de la détente en Europe et ils expriment l'espoir que, à ce titre, les gouvernements les prendront en considération dans la définition de leur propre attitude à l'égard du problème allemand.

Les Ministres considéreraient des progrès effectifs dans ces deux domaines comme une contribution importante à la paix en Europe. Ils ne peuvent qu'attacher un grand poids aux réponses qui seront faites à ces propositions dans leur appréciation des chances de négociations visant la détente et la coopération en Europe.

### Echanges économiques, techniques et culturels

Les gouvernements des pays alliés considèrent que non seulement les échanges économiques et techniques, mais aussi les échanges culturels, entre les pays intéressés peuvent être mutuellement avantageux et favoriser la compréhension réciproque. Des résultats plus importants pourraient être atteints dans ces domaines grâce à une plus grande liberté dans la circulation des personnes, des idées et des informations entre les pays de l'Est et de l'Ouest.

Les travaux de l'Alliance quant au problème du milieu humain prendront toute leur valeur s'ils fournissent le point de départ d'une plus vaste coopération. Celle-ci pourrait, et devrait, être un objectif à court terme. Les gouvernements des pays du Pacte de Varsovie ont d'ailleurs manifesté de l'intérêt pour cette idée. La coopération pourrait aussi se

développer, par exemple, dans le domaine plus spécialisé de l'océanographie. Des efforts plus intenses dans de tels domaines devraient être poursuivis, soit sur le plan bilatéral ou multilatéral, soit dans le cadre des organisations internationales existantes auxquels appartiennent les pays intéressés.

### Perspectives de négociations

Les Ministres considèrent que les questions concrètes mentionnées dans la présente déclaration et qui concernent la sécurité et la coopération en Europe pourraient se prêter à des discussions ou à des négociations avec l'Union soviétique et les autres pays de l'Europe de l'Est. Les gouvernements alliés poursuivront et intensifieront leurs contacts, discussions ou explorations par toutes les voies appropriées, bilatérales ou multilatérales, convaincus que, pour avoir le maximum de chances de progresser, il faudra choisir dans chaque cas les procédures les mieux adaptées au sujet considéré. Ils ont à ce propos exprimé leur appui aux initiatives bilatérales prises par le Gouvernement fédéral allemand vis-à-vis de l'Union soviétique et des autres pays de l'Europe de l'Est, en vue de conclure des accords sur la renonciation à l'emploi ou à la menace de la force. Les Ministres ont exprimé l'espoir que les contacts actuels se développeront de façon à permettre à tous les pays intéressés de participer aux discussions et négociations sur les problèmes essentiels concernant la coopération et la sécurité en Europe avec de réelles chances de succès.

Les pays membres de l'Alliance restent attentifs à tous signes que l'Union soviétique et les autres pays de l'Europe orientale donneraient d'une disposition favorable à la discussion de mesures permettant de réduire la tension et de favoriser la coopération en Europe et d'engager des actions constructives en ce sens. Ils ont noté à cet égard les références faites par ces pays à la possibilité de tenir prochainement une conférence sur la sécurité européenne. Les Ministres sont convenus qu'une préparation soignée et la perspective de résultats concrets seraient dans tous les cas essentielles. Les Ministres considèrent que, dans une perspective d'ensemble, des progrès accomplis dans les discussions et négociations de caractère bilatéral et multilatéral qui sont en cours ou qui pourraient avoir lieu prochainement et qui se rapportent aux problèmes fondamentaux de la sécurité européenne, contribueraient dans une large mesure à améliorer le climat politique en Europe. De tels progrès dans ces discussions et négociations aideraient à assurer le succès de toute conférence réunie pour discuter et négocier les problèmes importants de la coopération et de la sécurité en Europe et à laquelle participeraient bien entendu les membres nord-américains de l'Alliance.

Les Ministres affirment que s'ils envisagent toutes les possibilités constructives, y compris celles d'une conférence générale, ou d'une série de conférences, ils feront en sorte que cette ou ces conférences ne servent pas à consacrer la division actuelle de l'Europe et qu'elles soient l'aboutissement d'un effort commun accompli par tous les pays intéressés pour aborder les problèmes qui les séparent.

# Les Grandes Voies de Communication au Grand-Duché

Dans le cadre des débats parlementaires concernant le projet de budget de l'Etat pour 1970, Monsieur Jean-Pierre Buchler, Ministre des Travaux Publics, a soumis à la Chambre des Députés un rapport écrit sur les grandes voies de communication à créer, les bâtiments publics et l'assainissement des eaux polluées au Grand-Duché.

Nous reproduisons ci-après un extrait de ce rapport traitant des grandes voies de communication à créer :

## *Grandes voies de Communication à créer*

Dans mon rapport écrit à la Chambre des Députés d'avril 1969, j'avais indiqué les raisons et difficultés rencontrées pour mettre en œuvre les projets de grande voirie tels qu'ils figurent à la loi du 16 août 1967. Outre les difficultés relatives à la procédure légale d'autorisation des projets et de l'acquisition des emprises de terrains, j'avais fait état de la persistance des divergences de vues existant notamment au sujet du tracé de la ceinture de contournement de la ville de Luxembourg, pour la réalisation de laquelle la Chambre avait déjà fixé la priorité exigée par la loi.

Au cours des derniers mois il a été possible d'approfondir le problème des tracés des différentes voies de communication prévues par la loi de 1967. Dans de nombreux contacts établis avec les autorités et les experts des Ministères compétents de nos pays voisins, qui ont tous des vues concrètes sur la continuation, à travers notre pays, de leur grande voirie nationale respective, des orientations, intentions et enseignements des plus utiles ont pu être recueillis.

C'est ainsi que les autorités compétentes de Belgique, de la Sarre, de Rheinland-Pfalz et de France, autorités que j'ai contactées personnellement, ont toutes manifesté leur double intérêt à voir continuer, sur le territoire luxembourgeois, leurs grandes voies de communication qu'ils dirigent sur nos frontières, en direction de la ville de Luxembourg, ville qui constitue à leurs yeux un point d'attraction naturel à respecter, et à voir notre pays s'appliquer à réaliser la jonction de ses propres grandes voies projetées aux voies étrangères au moment de leur aboutissement à nos frontières.

C'est au plus tard en 1975 que d'après le programme établi par nos voisins, leurs grandes voies respectives doivent aboutir à nos frontières aux points frontaliers suivants :

à Echternach, pour la route rapide E 42 venant de Cologne-Bitbourg ; au nord de Wasserbillig, en face de Langsur sur la Sûre, pour l'autoroute venant de Trèves : à Remich, pour l'autoroute venant de Sarrebruck et aux abords de Clémency, pour la nouvelle autoroute Anvers-Bruxelles-Namur-Arlon et celle de Liège-Arlon qui se joint à la première nommée près de Neufchâteau. Quant aux autorités françaises, elles ne sont pas encore en mesure de nous indiquer une date approximative au sujet du prolongement éven-

tuel de l'autoroute Metz-Thionville vers notre pays. D'après leurs dires, une telle décision ne pourrait guère intervenir avant 1980, leur programme de travail étant surchargé. Quant à l'orientation géographique du nouveau tracé à partir de Thionville, les dites autorités se prononcent plutôt en faveur d'une orientation vers notre frontière dans la région de Dudelange. D'autre part, elles se sont toutefois déclarées d'accord pour réaliser, à tout moment, le raccordement à leur réseau routier actuel, de notre grande voirie allant vers la France, pour le cas où cette voirie toucherait la frontière française avant 1980.

Des contacts ont également eu lieu avec les autorités de la ville de Luxembourg en ce qui concerne l'orientation de la ceinture de contournement de la ville de Luxembourg. Cette ville, qui est traversée par un assez grand nombre d'artères relevant de la responsabilité de l'Etat, se trouve placée devant des problèmes aigus de circulation intérieure et aussi de liaison de et vers l'extérieur.

De l'ensemble des informations, conseils et enseignements que j'ai obtenus, et compte tenu des travaux préparatoires déjà réalisés, j'ai pu soumettre, au Conseil de gouvernement, une conception d'ensemble pour la future grande voirie de communication à caractère national et international. Cette conception s'inspire des idées directrices suivantes :

Il y a lieu de confirmer l'objectif fondamental de la loi du 16 août 1967, qui est essentiellement d'ordre économique général, et de construire, sur notre territoire, une voirie de communication interrégionale à raccorder à la grande voirie des pays voisins.

Le programme de grande voirie établi par ladite loi est sujet à quelque modification en ce qui concerne notamment la liaison routière avec la Lorraine. Il devra aussi être complété sous plusieurs aspects pour mieux tenir compte de certains intérêts régionaux prononcés du pays.

Il n'est pas concevable de donner aux tracés des grandes routes une orientation géographique qui servirait en premier lieu les intérêts du trafic de transit international et qui négligerait, de ce fait, les besoins de la circulation interrégionale et interurbaine, voir urbaine.

La réalisation du programme de grande voirie devra nécessairement être étalée sur une période plus longue que dix ans, cela pour tenir compte de nos possibilités financières.

Une première étape de réalisation, pouvant être appelée d'urgence, sera accomplie de 1970 à 1975, selon un programme susceptible d'apporter des améliorations substantielles au trafic actuel. Les programmes des deuxième et troisième étapes pourraient être esquissés dès maintenant, mais il semble préférable de fixer plus tard les priorités définitives à y retenir, au moment d'entrevoir des résultats à obtenir par le premier programme et les objectifs retenus dans le plan d'aménagement de notre territoire, ce dernier devant être établi dans les premiers temps.

Une telle façon de procéder s'impose d'ailleurs aussi pour des raisons financières.

Le programme d'urgence établi par le Ministère des Travaux publics prévoit les réalisations suivantes au cours de la période de 1970-75 : L'aménagement de la route d'Esch-sur-Alzette à Luxembourg; La construction d'un premier tronçon de la ceinture de contournement de la ville de Luxembourg dans sa partie ouest-sud; Le raccordement, à notre réseau routier actuel, des grandes voiries internationales aboutissant à notre frontière en 1975. A ce premier programme relevant de la loi de 1967, il y a lieu d'ajouter, outre le contournement d'Ettelbruck, une première partie de la route collectrice du Sud allant de la bifurcation sur la route de Pétange, située après Bascharage, vers la frontière belge pour rejoindre la route Longwy-Arlon en territoire belge.

Au sujet de ce programme il y a lieu d'ajouter ce qui suit :

La route d'Esch-sur-Alzette à Luxembourg sera construite en route rapide, à double voie de deux bandes chacune, avec une pénétrante jusqu'à la Place St-Pierre et Paul à Hollerich. La construction d'un premier tronçon a été commencée en septembre 1969.

Cette route sera reliée, aux abords de Luxembourg, à la ceinture de contournement et aux abords d'Esch-sur-Alzette, à la route collectrice du sud.

Le premier tronçon de la ceinture de contournement de la ville de Luxembourg, dans sa partie ouest-sud, est destiné à recevoir le gros du trafic se dirigeant sur Luxembourg, venant notamment de Belgique (Arlon), de l'ensemble du bassin minier et de France (Frisange). Il constituera donc une charnière névralgique dans la grande voirie nouvelle. Son point de départ sera la route d'Arlon, à l'entrée de Strassen venant de Luxembourg, et son point d'aboutissement la route de Luxembourg à Frisange. Le tracé sera assez proche de l'agglomération de la ville de Luxembourg. Il descendra, à partir de la route d'Arlon à Strassen, sur Helfenterbruck, Cessange, le sud de Gasperich, d'où il prendra, sur une courte distance, la direction sud vers Bettembourg-Dudelange. A partir de ce point terminal provisoire, il

sera relié, par une voirie normale, à la route allant de Luxembourg vers Frisange, établissant ainsi la liaison des routes E 9 venant d'Arlon et E 42 allant vers la France par Frisange. Le petit tronçon terminal après Gasperich-Sud servira plus tard à continuer, en direction de Dudelange, la voirie de liaison avec la Lorraine, à laquelle pourra être raccordée la route collectrice du Sud, près de Bettembourg.

Le raccordement, à notre réseau routier actuel, des grandes voiries internationales, prévues par les pays respectifs pour arriver à notre frontière en 1975, comporte celui de l'autoroute belge, qui réunit près de Neufchâteau les grandes voies venant d'Anvers-Bruxelles-Namur d'une part et de Liège d'autre part, aboutissant au sud d'Arlon à notre frontière; celui de l'autoroute venant de Trèves et touchant notre pays au nord de Wasserbillig, près de Langsur; celui de l'autoroute de Sarrebruck prévue pour rejoindre notre pays à Remich; et celui de la voie rapide venant de Bitbourg pour déboucher à Echternach.

Il a été convenu avec les autorités compétentes des pays respectifs que le Luxembourg prendra les dispositions nécessaires pour réaliser le raccordement de ces voies internationales à notre réseau routier actuel, moyennant la construction des ponts nécessaires à Remich, Wasserbillig et Echternach — dont une part du coût incombe à nos voisins — et des petits tronçons de grande voirie devant assurer lesdits raccordements.

La solution des raccordements, à notre voirie existante, des grandes voies internationales devant aboutir en 1975 à nos frontières, est une solution suffisamment satisfaisante pour répondre provisoirement, et pour un certain temps, aux besoins de la circulation de transit à travers notre pays. Cette solution est donc susceptible de nous permettre de réaliser, au cours de la deuxième étape 1976-1980, des points du programme qui intéressent plus directement notre économie. Parmi ce programme figure notamment l'achèvement de la route collectrice du Sud, dont une première partie est prévue pour être réalisée au cours de la première étape. Quant aux autres priorités à retenir pour la deuxième étape, elles pourront être fixées plus tard et compte tenu de nos possibilités financières d'alors.

## Le 150<sup>e</sup> Anniversaire du Collège Médical

Le 20 décembre 1969 a eu lieu au nouvel Athénée à Luxembourg une brillante séance commémorative marquant le 150<sup>e</sup> anniversaire de la création du Collège Médical.

La cérémonie fut réhaussée par la présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. Parmi les nombreux invités d'honneur on remarquait notamment les présidents des Collèges médicaux français, belge, allemand et italien et un grand nombre de personnalités luxembourgeoises du

monde médical et de la vie culturelle, économique, politique et religieuse.

L'allocation de bienvenue fut prononcée par Monsieur le D<sup>r</sup> Félix Worré, Conseiller d'Etat et Vice-Président du Collège Médical.

Monsieur le D<sup>r</sup> Henri Loutsch, Président du Collège Médical, fit ensuite un intéressant aperçu historique sur les 150 années d'existence de cette importante institution.

Le discours de Madame Madeleine Frieden-Kinnen, Ministre de la Santé Publique, fut fortement applaudi par toute l'assistance.

Voici le texte du discours du Ministre de la Santé Publique :

« C'est avec une réelle joie que j'apporte au Collège Médical les félicitations du Gouvernement pour cet anniversaire exceptionnel. Notre pays qui au cours des siècles a connu tant de vicissitudes ne peut pas s'enorgueillir de posséder beaucoup d'institutions plus que centenaires. Il est d'autant plus remarquable que précisément sur le plan de la médecine nous ayons un organisme créé dès 1818, date à laquelle pour un non-initié la médecine semblerait plutôt avoir été inexistante.

Et nous sommes heureux que l'éclat de ce rare événement soit amplifié par l'auguste présence de nos Souverains. Car il est juste que le Collège Médical, qui exerce son activité avec une discrétion et un effacement tels que même certains médecins, paraît-il, ignorent jusqu'à son existence, soit à l'honneur pour un moment fugitif et fasse l'objet de la gratitude publique.

Le Dr Loutsch vient de nous conter l'histoire de ces 150 années. Il a prouvé que, même si les méthodes n'étaient pas celles d'aujourd'hui, on faisait bien de la médecine en ces années lointaines, et il a tracé des portraits tantôt saisissants, tantôt pittoresques, de médecins luxembourgeois qui ont fait œuvre utile dans l'intérêt de la médecine et du pays, et dont le souvenir vaut d'être sauvé de l'oubli.

On pourrait se demander si cette institution vénérable n'est pas — après tant d'années — vétuste et sclérosée, puisque au cours de ce siècle et demi, bien des choses ont changé au pays de chez nous comme partout dans le monde, et que les progrès accomplis par la science médicale, surtout depuis 30 et 40 ans, sont à ranger au nombre des conquêtes les plus spectaculaires et les plus prodigieuses de l'humanité.

Mais si beaucoup a changé, s'il faut s'attendre à bien d'autres changements et bouleversements, une chose est restée et restera toujours pareille : la misère du malade en face de la maladie, et son abandon, sa confiance totale dans le médecin et dans la conscience du médecin.

Et donc, le rôle fondamental du Collège Médical, qui est de veiller à préserver et à sauvegarder cette conscience professionnelle, cette attitude humaine du médecin face au malade, cet humanisme médical, n'a pas changé et restera toujours la noble mission de ce corps.

„La médecine demeure aujourd'hui ce qu'elle n'a jamais cessé d'être, disait René Dumesnil, un art où la conscience du médecin tiendra toujours le rôle essentiel. Il n'y a pas et n'y aura jamais de médecine abstraite, dégagée des contingences : le devoir du médecin est d'être autant qu'il le peut un savant ; mais c'est avant tout de garder le jugement clair, la conscience pure et le cœur accessible à la pitié.”

Bien sûr, tout médecin bien né sait cela et agit en conséquence, et il est d'autant plus louable que la profession se donne elle-même un corps constitué

chargé de veiller à ce caractère moral de toute action médicale.

Mais évidemment, le rôle du Collège Médical n'est pas uniquement déontologique et humaniste. Créé par la volonté d'un monarque éclairé et soucieux du bien-être des hommes dont le sort lui avait été confié, il a toujours été et reste toujours le trait d'union entre le pouvoir public et le corps médical de qui ses membres reçoivent d'abord leur mandat.

Si l'autorité publique, en l'espèce l'administration sanitaire, a pour mission d'adapter la législation sanitaire à l'évolution de la société et au progrès scientifique et médical, le Collège Médical qui est invité à donner son avis sur toutes les innovations, veille à ce que tout changement et toute adaptation soient conformes non seulement aux grands principes, mais aussi aux réalités complexes et mouvantes, aux nécessités du moment et surtout aux besoins de l'homme malade et souffrant avec qui ses représentants sont en contact quotidien.

Et son champ d'activité comme organisme consultatif ne cesse de s'agrandir avec la diversité croissante des problèmes sanitaires, leur incidence sur le développement social et économique et le nombre des mesures législatives qui en découlent.

Si son point de vue peut différer de celui de l'administration, s'il doit avoir à cœur de prévenir les solutions bureaucratiques, s'il peut être amené à freiner quelquefois l'ardeur des techniciens, ce point de vue peut et doit aussi rester différent de celui des associations professionnelles dont les avis s'inspirent nécessairement d'abord par des préoccupations purement professionnelles.

En plus de son rôle d'organisme consultatif, le Collège Médical a aussi un droit d'initiative, qui fait qu'il remplit souvent la fonction de moteur sanitaire grâce aux suggestions et propositions, que conformément à l'article 21 de la loi du 6 juillet 1901, il fait „au Gouvernement sur toutes les questions, mesures et améliorations concernant l'art de guérir, la santé et la salubrité publique”.

Mais ce qui dans tous ses travaux, dans tous ses avis et dans toutes ses initiatives devra constamment rester la ligne directrice et la vocation du Collège Médical, c'est le souci de garder à l'exercice de la médecine son caractère de liberté et son caractère de personnalisation. Dans notre société bientôt post-industrielle, dans notre civilisation technocratique et électronique, anonyme et inhumaine, la médecine au moins devra sauver les valeurs personnelles et humaines. Quelle que soit la complexité des actes médicaux, des analyses et des interventions, il faut tâcher de sauver le „colloque singulier” entre le malade et son ou ses médecins. Au centre du travail de l'équipe médicale et paramédicale, il y a le malade de toujours, dans sa souffrance et son angoisse. Sur le plan élevé qui est le sien, le Collège Médical devra tâcher de concilier le progrès médical avec le respect du malade. En protégeant la personne humaine et en bannissant de l'exercice de la médecine l'esprit de routine et la notion de métier, il sauvera aussi les valeurs essentielles qui font la grandeur de la médecine et qui confèrent à la fonction médicale une noblesse et un prestige incomparables.



„Tout acte médical normal ne peut être qu'une confiance rejoignant librement une conscience", a-t-on pu dire.

Si le Collège Médical réussit à sauvegarder et à garantir cette confiance, cette liberté et cette conscience, il aura bien mérité non seulement de la mé-

decine et de la profession médicale, mais il aura bien mérité de l'humanité et de la dignité de la personne humaine.

C'est ce dont nous le remercions tout particulièrement. »

## Le 40<sup>e</sup> Anniversaire de l'Association Luxembourgeoise des Journalistes Sportifs

Le 8 novembre 1969 a eu lieu à Luxembourg, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, une séance académique organisée par l'Association Luxembourgeoise des Journalistes Sportifs à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation.

C'est en présence de plusieurs membres du Corps diplomatique et de nombreuses personnalités de la vie publique et du monde sportif que Monsieur Willy Daume, Président du comité d'organisation des 20<sup>e</sup> Jeux Olympiques 1972 à Munich, fit un exposé sur le thème : « Les Jeux Olympiques de Munich seront les jeux de la joie », et que Monsieur Raoul Mollet, Président du Comité Olympique belge, traita le sujet « L'assouplissement des règles olympiques est une nécessité. »

A la suite des deux exposés mettant en évidence le but de propager et de promouvoir l'idée olympique, Monsieur le Ministre Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, prononça un discours en remplacement de Monsieur Gaston Thorn, Ministre de l'Education Physique et des Sports.

Nous reproduisons ci-après le texte de ce discours :

« Monseigneur,  
Excellences,  
Messieurs les Présidents,  
Mesdames,  
Messieurs,

C'est pour moi un très grand plaisir de prendre devant vous la parole en remplacement de mon collègue M. Gaston Thorn.

Mon collègue ayant le ressort de l'Education Physique et des Sports dans ses attributions a été appelé en mission à l'Etranger par les devoirs de ses fonctions de Ministre des Affaires Etrangères. Il m'a chargé de vous exprimer ses sentiments de sympathie et de vous dire à quel point il apprécie votre magnifique initiative de ce jour.

Ayant moi-même eu le privilège de diriger le Ministère de l'Education Physique et des Sports durant quelques années au sein d'un des cabinets gouvernementaux antérieurs, je joins mes félicitations personnelles à celles de M. Gaston Thorn et je tiens à souligner que j'ai été fortement impressionné par

les exposés fouillés des distingués orateurs qui m'ont précédé à cette tribune.

Avec une rare maîtrise, ils ont traité de sujets d'une vaste portée et intéressant à un degré très élevé tant les techniciens que le monde des sportifs en général. Aussi est-ce pour moi un devoir impérieux que de les remercier chaleureusement tout en formant à leur intention de sincères vœux pour une réussite complète dans le cadre du vaste champ d'action et d'initiative qui est leur apanage.

Avant d'aborder, brièvement d'ailleurs, le sujet que je me suis proposé, mes sentiments indéfectibles de profond respect vont à Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc Jean de Luxembourg.

Notre Auguste Représentant au Comité International Olympique où Son Altesse Royale siège depuis 1946, s'est toujours vivement intéressé tant aux travaux du Comité Olympique Luxembourgeois que du Comité International Olympique. C'est ainsi que Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc a assisté aux Jeux Olympiques de Londres, d'Helsinki, de Melbourne, de Rome et de Mexico.

A propos des Jeux d'Helsinki en 1952, personne — dans ce pays — n'a oublié le moment historique où Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc Jean eut la profonde satisfaction de remettre — au nom du Comité International Olympique — à Son compatriote Josy Barthel la médaille d'or récompensant le vainqueur du 1500 mètres.

Quant à l'Association Luxembourgeoise des Journalistes Sportifs qui commémore le 40<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation, je lui réitère mes félicitations et j'exprime le souhait que ses activités se développent dans une constante harmonie et une cordiale compréhension mutuelle unissant tous les membres de cet organisme jubilaire.

Nul n'ignore que depuis plusieurs lustres l'importance de la Presse, qu'elle soit écrite, parlée ou filmée, est allée en grandissant et l'universalité, la représentativité et l'engagement de ses agents, c'est-à-dire en premier lieu des journalistes et des rédacteurs, ont pris une grande ampleur tant du point de vue moral que matériel.

Le journalisme présente de nos jours de nombreux volets et de multiples facettes et, dans ce cadre, le

journalisme sportif représente un secteur très attachant qui mérite que l'on réfléchisse et que l'on s'interroge sur la mission et sur les responsabilités incombant à ses membres.

A ce sujet, je pense tout d'abord que le journaliste sportif mérite de bénéficier, au même titre que ses confrères des autres rubriques, du droit à l'information, allié au respect que l'on doit à toute activité humaine honorablement conçue.

Je suis d'avis que le sport, au sens le plus large, recouvre de nos jours une matière si ample, si complexe et si enchevêtrée avec force autres activités humaines que la distinction entre l'information générale et l'information sportive devient de plus en plus artificielle et le journaliste sportif est de plus en plus conduit à déborder du cadre où il se croyait jadis enfermé. Un journaliste de sport qui prend conscience de son rôle dont un élément essentiel est celui d'être un éducateur — à travers l'influence qu'il a sur la grande masse et en particulier sur la jeunesse — s'imposera toujours davantage de méditer et de réfléchir sur le sens et sur la finalité du sport.

Car nous ne subissons pas le sport, à quelque échelon que ce soit, nous l'assumons.

Sous ce rapport, je citerai que le journaliste sportif œuvrera positivement, par exemple, en ne réclamant pas vaguement le droit à la pratique sportive pour l'école et pour la masse s'il n'a pas lui-même mesuré les difficultés, les risques et les limites de cette entreprise. Son action ne sera positive que si elle n'est pas aveugle.

Tous ceux qui sont chargés de l'éducation des jeunes ont une optique différente.

Le sport qu'ils proposent n'est pas un spectacle, mais une activité personnelle. Ils ont l'ambition de faire aimer l'effort, d'en donner le goût, d'en faire sentir la nécessité.

Et puis, si votre réflexion et votre action en matière d'enseignement, d'orientation, de structures sont, forcément limitées, toute la manière dont vous traitez le sport de compétition — qui est votre domaine privilégié — doit en être profondément marqué.

— Maintenir au sport sa liberté et sa gratuité sans le couper de la vie courante et de la réalité.

— Célébrer le champion sans le défigurer en phénomène ou en monstre sacré et rechercher constamment l'homme dans l'athlète qu'il soit vainqueur ou vaincu.

— Reconnaître à la technique et à la recherche sportives leur vertu apaisante ou exaltante sans en faire une fin en soi.

— Protéger le sport contre toutes les déviations qui le harcèlent : chauvinisme, racisme, sensationnalisme, animalisme, commercialisation.

Voilà vos préoccupations constantes !

Sans doute, pour être en mesure de bien remplir cette mission, la presse sportive fera fi du qualificatif, souvent irréfléchi voire malveillant, de presse mineure.

Il est indéniable qu'elle a fait par son recrutement, ses recherches de qualité et d'expression, ses initiatives en de nombreux domaines — l'exemple d'aujourd'hui est là pour le prouver — des efforts sérieux et louables.

La Presse écrite et audiovisuelle tout entière a conscience qu'elle doit, pour répondre pleinement à sa vocation, se libérer de toutes les sortes d'entraves qui peuvent la gêner et j'ai la ferme conviction que le secteur de la Presse sportive est prêt à tenir le même langage.

Cette conscience claire va de pair avec une exacte compréhension de la mission propre de chacun. Celle-ci, en effet, n'est pas seulement une mission d'information, elle est aussi une mission de formation, c'est-à-dire qu'elle vise à donner une éducation. Car nul ne peut nier que les organes de presse sont, non seulement des moyens par lesquels s'exprime l'opinion publique, mais encore des instruments d'orientation, de formation, et aussi parfois, hélas, de déformation de l'opinion publique.

Or, l'éducation n'est pas autre chose que le respect des valeurs de l'homme lequel se forme lentement et peut aussi être troublé, s'il n'est pas suffisamment défendu, par les mauvais penchants. Cette éducation, selon l'antique et toujours valable conception de Socrate, consiste à puiser dans les profondeurs intimes de l'esprit humain, pour conduire à la lumière, à la vie, à la perfection.

Monseigneur,  
Excellences,  
Messieurs les Présidents,  
Mesdames,  
Messieurs,

La séance académique organisée aujourd'hui par l'Association Luxembourgeoise des Journalistes Sportifs est placée sous le thème général de la propagation et de la promotion de l'idée olympique.

Par les temps qui courent, il convient d'apprécier à sa juste valeur pareille initiative. Grâce aux puissants moyens techniques, développés justement dans les secteurs de la Presse et des Télécommunications, il a été possible à tout un chacun de suivre, jour par jour, les magnifiques épreuves des Jeux de Tokyo et de Mexico.

Et je dois avouer qu'un brin de nostalgie se faisait place chaque fois que ces immenses tableaux d'affichage diffusaient dans l'obscurité naissante en caractères lumineux les trois mots formant la fière devise des Jeux Olympiques « Citius, Altius, Fortius ».

Qu'il me soit permis, pour ma part de conclure en vous priant d'inviter toutes les femmes et tous les hommes du monde sportif, ceux qui sont encore de bonne foi, de ne pas chercher à atteindre par tous les moyens les buts proposés par la devise olympique.

Qu'on veuille bien réfléchir au fait — et agir en conséquence — que dans le sport comme dans la vie l'honnêteté, la sincérité et le fair-play primeront toujours ! »

# La Production de l'Industrie Minière et de l'Industrie Sidérurgique Luxembourgeoise en 1969

## L'Industrie Sidérurgique

Mois	Fonte t	Acier t	Nombre de hauts fourneaux		Effectif ouvriers
Janvier . . . . .	394 684	455 812	23		21 183
Février . . . . .	366 953	423 291	23		21 182
Mars . . . . .	408 201	461 733	23		21 195
Avril . . . . .	393 348	455 091	25		21 278
Mai . . . . .	406 422	449 791	24		21 164
Juin . . . . .	397 947	444 812	24		21 188
Juillet . . . . .	424 029	485 662	24		21 210
Août . . . . .	390 775	434 508	24		21 177
Septembre . . . . .	423 390	483 190	24		21 330
Octobre . . . . .	436 014	502 751	25		21 338
Novembre . . . . .	414 147	455 381	25		21 391
Décembre . . . . .	416 364	468 943	25		21 373
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>4 872 274</b>	<b>5 520 943</b>			

## L'Industrie Minière

Mois	Production t	Exportation		Effectif ouvriers
		Belgique	France	
Janvier . . . . .	564 991	8 072	—	1 216
Février . . . . .	534 060	7 445	—	1 218
Mars . . . . .	543 352	7 500	—	1 216
Avril . . . . .	517 551	8 029	—	1 215
Mai . . . . .	539 176	7 878	—	1 213
Juin . . . . .	526 077	7 655	—	1 209
Juillet . . . . .	585 544	8 346	—	1 202
Août . . . . .	514 511	3 687	—	1 199
Septembre . . . . .	522 406	7 655	—	1 201
Octobre . . . . .	533 009	9 250	2 083	1 205
Novembre . . . . .	457 101	7 779	—	1 203
Décembre . . . . .	472 796	7 948	—	1 198
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>6 310 574</b>	<b>91 244</b>	<b>2 083</b>	

# Nouvelles de la Cour

## Mois de novembre

Le 3 novembre 1969, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monsieur Maurice Schumann, Ministre des Affaires Etrangères de la République Française.

\*

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour en date du 5 novembre 1969 annonce que répondant à l'invitation de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, Sa Majesté la Reine et Son Altesse Royale le Prince des Pays-Bas feront une visite officielle à Luxembourg du 13 au 16 mai 1970.

\*

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour en date du 6 novembre annonce qu'à l'occasion de la célébration des noces d'or de Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse Charlotte et Monseigneur le Prince, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au poste de Gendarmerie du Château de Berg à partir de vendredi, le 7 novembre 1969.

\*

Le 12 novembre 1969, le Département du Grand Maréchal de la Cour publie un communiqué dans lequel Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse Charlotte et Monseigneur le Prince expriment Leurs sentiments de vive reconnaissance pour la part que le pays a pris à la célébration de Leurs Noces d'Or. Leurs Altesses Royales en ont été très touchées.

\*

Le 14 novembre 1969, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence

Monsieur Jan Robert Vanden Bloock, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa Majesté le Roi des Belges.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Révérendissime Monseigneur Hygin Eugène Cardinale, Nonce Apostolique.

\*

Le 26 novembre 1969, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Jaroslav Tauer, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Socialiste Tchécoslovaque.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Philippe Zutter, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Suisse.

\*

Le 28 novembre 1969, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Johannes Van Dalsen, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Afrique du Sud.

\*

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Tord Ernst Teodor Göransson, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa Majesté le Roi de Suède.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence le Comte de Selys Longchamps, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa Majesté le Roi des Belges.

## Mois de décembre

Le 17 décembre 1969, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Thomas R. Salomoni, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Paraguay.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur D. Donald Casimir Granado, qui Lui a remis les lettres l'accré-

ditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Trinidad et Tobago.

\*

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour en date du 31 décembre 1969 annonce qu'à l'occasion du Nouvel An, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au poste de Gendarmerie du Château de Berg.

# Conseil de Gouvernement

## Mois de novembre

Le Conseil de Gouvernement s'est réuni à plusieurs reprises au cours du mois de novembre sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la réunion du 28 novembre, le Conseil a notamment entendu un exposé de M. le Ministre des Affaires Etrangères sur la Conférence européenne au sommet et sur diverses autres questions de politique étrangère. Il a eu un échange de vues sur les travaux parlementaires. Il a aussi approuvé la déclara-

tion d'obligation générale des contrats collectifs pour le métier de peintre vitrier et de carreleur ainsi que de ceux pour les employés de banques et des assurances. En outre le Conseil a fixé les modalités de la participation de l'Etat à diverses entreprises municipales et communales. Finalement il a approuvé le règlement grand-ducal portant fixation des taux de cotisation en matière d'allocations familiales des salariés pour l'exercice 1970.

## Mois de décembre

Au cours du mois de décembre, le Conseil de Gouvernement s'est réuni le 12 décembre sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Le Conseil a approuvé la création d'un Service social des immigrants dans le cadre du Ministère de la Famille et de la Solidarité Sociale. Il a discuté sur les problèmes soulevés par l'application de la loi sur la protection de la jeunesse. Le Ministre du Travail prendra l'initiative de réunir une table ronde avec les délégués des milieux intéressés en vue de mettre sur pied une convention interprétative et d'étudier les moyens réglementaires pour trouver un régime de dispenses compatible avec la législation en vigueur.

Le Conseil a approuvé un projet de règlement ministériel portant fixation de la rémunération annuelle moyenne servant de base au calcul des rentes-accidents agricoles et forestières.

Il a approuvé le projet de règlement grand-ducal portant fixation des coefficients adaptant le salaire, traitement ou revenu moyen des années 1937, 1938 et 1939, devant servir de base au calcul des indem-

nités pour dommages corporels, aux rémunérations payées depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1944.

Le Conseil a également approuvé l'organisation de cours d'accueil pour la formation accélérée de la main-d'œuvre étrangère à recruter et des cours de formation et de perfectionnement pour celle ayant déjà travaillé pendant un certain temps dans les entreprises luxembourgeoises du bâtiment.

Il a entendu un exposé du Ministre des Travaux Publics sur le tracé des routes de grande communication et le programme de construction prévu dans le cadre du budget pluriannuel.

Il a délibéré sur le projet de règlement grand-ducal déterminant les modalités du contrôle de la gestion financière du Fonds National de Solidarité par la Chambre des Comptes.

Finalement le Conseil a arrêté l'attitude du Gouvernement et notamment du Ministre de l'Agriculture à l'égard des problèmes qui seront prochainement discutés au Conseil des Ministres des Communautés Européennes concernant le règlement financier agricole et l'alimentation du budget des Communautés par des ressources propres.

## Nouvelles diverses

### Visite officielle à Bruxelles du Président du Gouvernement et du Ministre des Affaires Etrangères

Sur invitation du Gouvernement belge, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, se sont rendus en visite officielle à Bruxelles le 24 novembre 1969.

Les ministres ont eu à cette occasion un large échange de vues sur les problèmes relatifs au prochain sommet européen à La Haye, ainsi que sur les questions bilatérales et régionales intéressant les deux pays.

Ils ont constaté leurs convergences de vues sur les objectifs et les conclusions souhaitables du sommet européen et ont souligné l'importance exceptionnelle que les deux pays attachent au succès de cette réunion, qui doit donner une nouvelle orientation au développement des Communautés dans la perspective politique voulue par les auteurs des traités européens.

Ils ont chargé les secrétaires généraux des deux Ministères des Affaires Etrangères de leur présenter dans les trois mois une synthèse des problèmes d'intérêt régional commun, ainsi que des propositions relatives aux méthodes à employer pour résoudre ces problèmes. Dans ce contexte, ils se sont référés aux principes directeurs adoptés par la CEE en matière de politique régionale et aux actions de coopération

menées avec le Gouvernement français en ce qui concerne le Nord Lorrain.

Enfin, ils ont eu un échange de vues sur un certain nombre de problèmes résultant des décisions prises à la conférence intergouvernementale des pays du Benelux à La Haye les 28 et 29 avril 1969.

\*

### Visite officielle de Monsieur Gaston Thorn en Israël

Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères du Grand-Duché de Luxembourg, avait effectué du 6 au 9 novembre 1969 une visite officielle en Israël sur invitation du Gouvernement israélien. Il était accompagné de Monsieur Adrien Meisch, Directeur des Affaires Politiques du Ministère.

Lors de son séjour en Israël, Monsieur Thorn a été reçu par le Premier Ministre et s'est entretenu avec le Vice Premier Ministre, le Ministre des Affaires Etrangères, le Ministre des Finances, ainsi qu'avec d'autres membres du Gouvernement d'Israël. Les entretiens se sont déroulés dans l'atmosphère traditionnelle d'amitié et de compréhension qui marquent depuis toujours les relations luxembourgo-israéliennes.

Messieurs Gaston Thorn et Abba Eban ont procédé à un échange de vues sur les questions principales qui occupent la Communauté Economique Européenne, ainsi que sur les problèmes de politique générale se trouvant aujourd'hui à l'ordre du jour en Europe.

Le Ministre des Affaires Etrangères d'Israël a ouvert un échange de vues sur la situation actuelle au Moyen-Orient, ainsi que sur les perspectives éventuelles propres à installer la paix dans la région. L'accent a été mis sur l'aspiration commune d'arriver à une paix juste et durable entre Israël et les Etats arabes. Les deux ministres ont exprimé l'espoir de trouver le moyen d'amener les parties au conflit à des négociations portant sur tous les problèmes du conflit afin d'y mettre un terme définitif dans le cadre d'un traité de paix.

Un échange de vues a eu lieu concernant les négociations qui doivent s'ouvrir ces prochains jours entre la Communauté Economique Européenne et Israël sur un traité préférentiel. Monsieur Eban a exprimé sa gratitude pour la compréhension qu'a manifesté le Luxembourg dès le début vis-à-vis des besoins d'Israël ainsi que pour son support constant et amical dans l'effort d'arriver à des relations contractuelles entre Israël et la C.E.E.

Le Ministre des Affaires Etrangères du Luxembourg a profité de son voyage pour rendre visite à un Kibbutz du lac du Tibériade ; il a été ensuite reçu à Nazareth et a visité les lieux saints de Bethléhem et Jérusalem.

\*

### Visite officielle en U.R.S.S. du Ministre des Affaires Etrangères

Sur invitation du Gouvernement de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes, le Ministre des

Affaires Etrangères du Grand-Duché de Luxembourg, accompagné de Madame Gaston Thorn, s'est rendu en visite officielle en U.R.S.S. pendant la période du 16 au 22 décembre 1969.

Durant cette visite, Monsieur Gaston Thorn a eu des conversations avec son homologue Monsieur Andreï Gromyko, ainsi qu'avec d'autres dirigeants soviétiques.

Pendant son séjour à Moscou, le Ministre des Affaires Etrangères du Luxembourg a été reçu par le Président du Conseil des Ministres de l'U.R.S.S., Monsieur A.N. Kossyguine, et a eu avec lui un entretien sur les problèmes d'intérêt commun.

Le Ministre des Affaires Etrangères de l'U.R.S.S., M. A. A. Gromyko, et le Ministre des Affaires Etrangères du Luxembourg, M. Gaston Thorn, ont passé en revue au cours de leurs rencontres certains aspects de la situation internationale et ils ont examiné des problèmes bilatéraux. Les entretiens et pourparlers se sont déroulés dans une atmosphère de franchise et de compréhension. Les deux parties ont été d'accord pour constater qu'une coopération permanente et toujours plus étroite ainsi qu'une confiance mutuelle entre tous les Etats, quels que soient leurs systèmes économiques et sociaux, sont les conditions importantes pour renforcer la paix et la sécurité internationale. Elles ont souligné la nécessité d'une stricte observation par tous les Etats des buts et principes de la charte de l'ONU et elles ont exprimé leur volonté de contribuer aux activités de cette organisation, en tant qu'instrument efficace de la sauvegarde de la paix universelle.

Les parties ont réservé une attention primordiale à l'examen des problèmes européens et ont réaffirmé leur ferme volonté d'œuvrer conformément aux principes de la coexistence pacifique en vue d'assurer sur le continent européen, la paix et la sécurité, ainsi que le rapprochement des peuples d'Europe.

A cet égard la question de la convocation d'une conférence sur la sécurité et la coopération européennes a fait l'objet d'un examen spécial. Les deux parties estiment qu'une telle conférence, dûment préparée et réunissant tous les pays intéressés pourrait être de nature à promouvoir efficacement la détente, le développement de la coopération et le renforcement de la sécurité en Europe.

Les deux Gouvernements déclarent qu'ils contribueront activement à la préparation d'une telle conférence qui devrait se réunir le plus tôt possible. Ils poursuivront leurs consultations mutuelles à cette fin.

Les parties ont exprimé leur grave préoccupation devant la situation au Moyen Orient. Elles estiment qu'une paix juste et durable dans cette région doit être recherchée sur la base de l'application de toutes les dispositions de la résolution du Conseil de Sécurité du 22 novembre 1967, et elles ont déclaré leur soutien à la mission de M. l'ambassadeur Jarring, représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies.

Il a été procédé aussi à l'examen de certains aspects du problème du désarmement. Les deux parties ont souligné la grande importance que revêt le traité sur

la non prolifération des armes nucléaires, qui constitue un pas important dans la voie de la limitation des armements nucléaires, elles ont exprimé le vœu de voir ce traité entrer le plus tôt possible en vigueur et y voir adhérer le plus grand nombre d'Etats. Le Gouvernement luxembourgeois a pris connaissance avec une grande satisfaction de l'ouverture de négociations soviéto-américaines sur la limitation des armements nucléaires stratégiques et a exprimé l'espoir que ces négociations importantes pourront aboutir à des résultats positifs.

Les Ministres des Affaires Etrangères de l'Union Soviétique et du Luxembourg ont signé un accord de coopération culturelle entre leurs deux pays. Cet accord contribuera au développement ultérieur des relations culturelles soviéto-luxembourgeoises et favorisera par là une meilleure compréhension et le rapprochement entre les peuples de l'U.R.S.S. et du Luxembourg.

Les deux parties ont estimé qu'il faudrait resserrer la coopération bilatérale économique, scientifique, technique et commerciale et ont discuté de diverses mesures à prendre à cet effet.

Les deux parties considèrent que les pourparlers qui ont eu lieu ont constitué une contribution utile au développement futur des relations entre l'Union Soviétique et le Luxembourg dans un esprit d'amitié et de coopération.

Elles ont décidé de poursuivre les contacts entre les deux pays et de se consulter tant sur des questions bilatérales que sur des problèmes internationaux d'intérêt commun.

M. Gaston Thorn a invité le Ministre des Affaires Etrangères de l'URSS, M. A.A. Gromyko, à se rendre en visite officielle au Luxembourg. Cette invitation a été acceptée avec gratitude et la date de la visite sera fixée ultérieurement.

\*

### **Benelux**

Le Groupe de travail ministériel Benelux des Finances a eu une réunion le 10 novembre 1969, au siège du Secrétariat général de l'Union économique Benelux à Bruxelles, sous la présidence du baron J. Ch. Snoy et d'Oppuers, Ministre belge des Finances ; le Grand-Duché de Luxembourg était représenté par le Président du Gouvernement, Monsieur Pierre Werner, Ministre des Finances, et les Pays-Bas par Monsieur F. Grapperhaus, Secrétaire d'Etat aux Finances.

Le Groupe de travail ministériel donna à la Commission Benelux compétente des instructions pour la poursuite des travaux relatifs à l'exécution des décisions prises par la Conférence intergouvernementale Benelux des 28 et 29 avril 1969, en vue de la suppression des entraves et des formalités aux frontières entre les pays du Benelux.

\*

### **Le Comité de Ministres de Benelux**

Le Comité de Ministres du Benelux s'est réuni le 3 décembre 1969 à Bruxelles, au Secrétariat général, sous la présidence de Monsieur H. Fayat, Ministre du Commerce extérieur de Belgique. Les Pays-Bas étaient représentés par Monsieur H.J. de Koster, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, et le Luxembourg par Monsieur G. Thorn, Ministre des Affaires Etrangères.

Le Comité de Ministres a examiné l'état d'avancement des travaux effectués en exécution des décisions de la Conférence intergouvernementale des 28 et 29 avril 1969 et a pris des décisions au sujet de propositions visant d'une part à supprimer le 1<sup>er</sup> novembre 1970 un certain nombre de formalités aux frontières extérieures du Benelux, et d'autre part, à coordonner les politiques économiques et sociales des pays partenaires. Il a notamment été décidé de supprimer le 1.1.1970 de nombreuses licences d'importation et d'exportation pour les produits industriels. Les licences subsistant dans les échanges intra-Benelux de produits agricoles seront supprimées le 1.11.1970.

Les Ministres de l'Agriculture se réuniront en début de 1970 en vue de l'exécution en commun d'une série de mesures C.E.E. et de l'harmonisation en Benelux relative à d'autres problèmes agricoles.

Les Ministres des Finances se réuniront le 19 janvier 1970 pour clôturer les pourparlers sur certaines questions fiscales, à savoir : l'unification du territoire douanier qui va de pair avec la réglementation des pouvoirs des bureaux de douane à la frontière intérieure, l'unification des tarifs de droits d'accise et le traitement des marchandises passibles de T.V.A. et de droits d'accise lors du franchissement de la frontière.

En matière de coordination des politiques économiques et sociales, un vaste programme de travail a été arrêté ; la politique conjoncturelle, la politique économique à moyen terme, la politique de l'emploi, la politique d'industrialisation, la politique énergétique et la politique régionale y figurent.

Le Comité de Ministres se réunira à nouveau le 11 mars 1970 pour examiner l'état d'avancement des travaux résultant des décisions de la Conférence intergouvernementale d'avril 1969. La date d'une nouvelle Conférence intergouvernementale qui aura vraisemblablement lieu en avril 1970 sera définitivement fixée à cette occasion.

\*

### **Réunion du Conseil Interparlementaire du Benelux**

A l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation à Londres, le Conseil Interparlementaire de Benelux a tenu les 12 et 13 décembre 1969, sa session plénière de fin d'année dans l'hémicycle du Sénat à Bruxelles. La session était présidée par M. Herbiet, sénateur belge.

De nombreux députés des trois pays assistèrent aux diverses réunions. Le Grand-Duché de Luxem-

bourg y était représenté par M. Georges Wagner, Vice-Président de la Chambre des Députés, président de la délégation luxembourgeoise, et Messieurs les députés, Albert Berchem, Benny Berg, René Van den Bulcke, Aly Duhr, Frankie Hansen et Jean Winkin.

\*

### Le Budget de l'Etat pour l'exercice 1970

Le 18 décembre 1969, la Chambre des Députés a voté le projet de budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1970 par 32 voix contre 24.

Les débats budgétaires avaient débuté le 11 novembre 1969 et après dix-huit séances qui furent souvent prolongées jusque tard dans la nuit, la Chambre des Députés a adopté le projet de budget pour 1970.

Les recettes ordinaires et extraordinaires du budget de l'Etat pour l'exercice 1970 se chiffrent respectivement à 10 576,5 millions et à 1 016,1 millions, soit au total 11 592,6 millions de francs.

Les dépenses ordinaires et extraordinaires atteignent respectivement 10 486,7 millions et 1 424,5 millions, au total donc 11 911,2 millions de francs.

Le mali de l'exercice 1970 se monte à 318,6 millions de francs.

\*

### L'Evolution de l'emploi au Grand-Duché

L'Office National du Travail vient de publier son rapport annuel, présenté par la Commission administrative paritaire.

Ce rapport traite plus particulièrement de l'administration, de l'orientation professionnelle, de la main-d'œuvre, du chômage et des travailleurs handicapés.

Nous reproduisons ci-après le premier chapitre qui donne un bref aperçu sur l'évolution de l'emploi au Grand-Duché :

Au cours de l'année 1967, la situation de l'emploi, sans donner lieu à des inquiétudes plus profondes, avait été marquée pourtant par une instabilité irritante. Grâce au regain d'activité enregistré dès février, mars 1968 pour l'économie dans son ensemble, cette détérioration passagère devait disparaître pour céder la place à un raffermissement sensible et une évolution favorable du marché du travail.

Aussi, l'analyse des données ayant trait aux fluctuations de l'emploi permet-elle d'affirmer que tout au long de l'année 1968 des problèmes de chômage conjoncturel ou structurel ne se sont pas posés, et que le marché du travail était placé sous le signe du plein emploi.

Si l'industrie sidérurgique, industrie-clé du pays, a dû continuer à renoncer, pour des raisons de rationalisation, non seulement à l'engagement d'unités complémentaires, mais encore au maintien d'un taux d'embauchage correspondant à celui des départs naturels, de nouvelles pénuries de main-d'œuvre se sont

par contre manifestées dans d'autres branches économiques, et notamment dans le bâtiment. Il s'y ajoute que plusieurs des entreprises nouvellement établies dans le pays ont procédé à l'engagement d'effectifs additionnels.

C'est ainsi que l'offre d'emploi a été en nette progression, alors que le nombre des demandes d'emploi non satisfaites était en forte diminution par rapport à l'année précédente. A noter cependant que dans bon nombre de cas il n'a pas été possible de proposer aux travailleurs à la recherche d'un emploi un poste de travail répondant à la demande formulée.

Le recours à la main-d'œuvre étrangère a été maintenu et renforcé pour faire face à des pénuries qui affectaient certains secteurs économiques, et plus particulièrement le bâtiment, plusieurs branches professionnelles de l'artisanat, l'agriculture et les services domestiques. Partant, le nombre des travailleurs étrangers accueillis au Grand-Duché et notamment le nombre des travailleurs étrangers recensés en fin d'année, ont été en croissance par rapport à l'année précédente.

Enfin, le nombre global des travailleurs salariés occupés au Luxembourg a également augmenté pour atteindre un niveau supérieur à celui de 1967, mais légèrement inférieur à celui de 1966.

#### *L'offre d'emploi :*

L'offre d'emploi, c'est-à-dire le nombre des places vacantes signalées aux bureaux de placement publics, était en nette progression par rapport à l'année précédente sans atteindre toutefois le niveau de 1966. Le nombre total des offres d'emploi enregistrées en 1968 par les bureaux de placement s'élevait en effet à 18 737, contre 14 666 offres en 1967 et 21 099 offres en 1966.

Le nombre moyen des offres d'emploi non satisfaites s'établissait à 611, ce qui correspond, par rapport à l'effectif global de la main-d'œuvre salariée, à un taux de couverture des besoins de 99,4%. Ce taux était de 99,7% en 1967 et de 99,5% en 1966.

Il en résulte qu'il a été possible de répondre dans une mesure satisfaisante aux offres d'emploi introduites. A noter toutefois qu'il a été nécessaire de continuer à recruter des travailleurs à l'étranger, d'abord pour répondre aux nouvelles pénuries qui se faisaient ressentir suite au départ d'autres travailleurs étrangers, mais encore pour trouver une main-d'œuvre complémentaire et pour rechercher certaines qualifications ou spécialisations non disponibles sur le marché national de l'emploi.

Les pénuries de main-d'œuvre affectaient surtout le bâtiment, l'artisanat, l'agriculture et les services domestiques.

#### *La demande d'emploi :*

La demande d'emploi était en progression également, avec 18 535 demandes, contre 14 835 demandes en 1967 et 21 296 demandes en 1966, parallèlement cependant à une forte régression du nombre des demandes d'emploi non satisfaites ayant trait aux travailleurs sans emploi.



Ce dernier nombre ne portait en effet que sur 88 unités en moyenne, ce qui correspond, par rapport à l'effectif global de la main-d'œuvre salariée, à un taux de disponibilité ou de chômage de 0,1%, ou encore à une norme d'emploi de 99,9%. Le taux de cette norme était de 99,8% en 1967, et de 99,9% en 1966.

Le plein emploi de la main-d'œuvre a donc pu être assuré et le chômage était insignifiant, si on fait abstraction de l'interruption temporaire de l'activité dans le bâtiment due aux intempéries hivernales.

*Les effectifs de main-d'œuvre :*

Il a déjà été mentionné plus haut que, suite surtout à un recours plus prononcé à la main-d'œuvre étrangère, le nombre des travailleurs salariés occupés dans le pays était en augmentation constante, sans atteindre toutefois le niveau de 1966.

Ce nombre s'élevait en 1968 à 106,0 milliers de personnes en moyenne, par rapport à 105,1 en 1967 et 106,3 en 1966 ; le nombre de travailleurs étrangers compris dans ce total était de 28,6 milliers de personnes en moyenne pour 1968, contre 27,9 en 1967 et 29,4 en 1966.

L'augmentation des effectifs portait particulièrement sur les travailleurs occupés dans le bâtiment, l'industrie en général et les services, alors que le personnel ouvrier de l'industrie sidérurgique et des mines de fer était en régression. Le taux de l'emploi des femmes était en légère progression.

En raison de la structure particulière de l'économie luxembourgeoise, par ailleurs fortement tributaire des marchés mondiaux, compte tenu encore de la faible étendue du territoire du Grand-Duché de Luxembourg et du nombre exceptionnellement élevé des travailleurs étrangers y occupés, il est très difficile, sinon impossible, d'établir des prévisions de l'emploi quelque peu valables à plus longue échéance.

Tout porte à croire cependant que la situation de l'emploi qui, depuis le début de l'année en cours, a connu une évolution très favorable, restera satisfaisante au cours des mois à venir. Il faut s'attendre d'autre part à ce que des déficits continuent à se manifester dans plusieurs branches économiques, et plus particulièrement dans le bâtiment et les services, compte tenu des besoins naissants, mais en raison encore de la forte rotation d'un pourcentage très élevé de la main-d'œuvre étrangère occupée dans le pays.

Aussi les autorités gouvernementales se proposent-elles de maintenir le recours à la main-d'œuvre étrangère, en suivant toutefois, dans la mesure du possible, des méthodes de recrutement rationnelles. D'autre part, les services de l'emploi s'efforceront de multiplier les contacts avec les employeurs, en vue d'une prospection plus poussée du marché de l'emploi.

Enfin, en ce qui concerne les effectifs de main-d'œuvre, ils sont de nouveau en croissance, et ils devraient dépasser en 1969 le niveau de 1966, malgré le faible taux de natalité des classes d'âge en cause et la tendance générale vers un prolongement des études.

## Tableaux synoptiques ayant trait à l'évolution de l'emploi :

Pénuries de main-d'œuvre :

Années 1966 à 1968	1966	1967	1968
Offres d'emploi non satisfaites, moyenne . . . . . unités	505	351	611
Taux de couverture des besoins %	99,5	99,7	99,4
Pénuries de main-d'œuvre %	0,5	0,3	0,6
Nouveaux effectifs de travailleurs étrangers . . . unités	8200	4613	5759

Disponibilités de main-d'œuvre :

Années 1966 à 1968	1966	1967	1968
Demandes d'emploi non satisfaites, moyenne . . . unités	22	171	88
Niveau de l'emploi . . . . %	99,5	99,8	99,9
Disponibilités de main-d'œuvre %	0,1	0,2	0,1
Chômage indemnisé . . . . %	0,0	0,0	0,0

Effectifs de main-d'œuvre :

Années 1966 à 1968	1966	1967	1968
	en milliers d'unités		
Personnel ouvrier de l'industrie sidérurgique et des mines de fer . . . . .	24,0	23,2	22,7
Personnel ouvrier des autres branches d'activité . . . . .	46,8	45,3	45,7
Employés, cadres et techniciens, toutes branches . . . . .	20,3	21,2	21,9
Fonction publique, services publics, transports publics . . .	15,2	15,4	15,7
Totaux :	106,3	105,1	106,0
dont femmes :	22,8	23,2	23,7
dont travailleurs étrangers :	29,4	27,9	28,6

\*

## Le port de Mertert et l'Aviation au Grand-Duché

Dans le cadre des débats parlementaires sur le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 1970, M. Marcel Mart, Ministre des Transports, a déposé à la Chambre des Députés un rapport écrit sur l'ensemble des problèmes relevant de ses départements ministériels. Nous reproduisons ci-après un extrait concernant notamment le port de Mertert et l'aviation au Grand-Duché de Luxembourg.

### Le Port de Mertert

L'année 1969 se caractérise par un nouvel accroissement des transbordements. La comparaison des statistiques des 10 premiers mois des années 1968 et 1969 fait ressortir en effet une augmentation de 110 268 t. La progression enregistrée est de 11,15% et les résultats obtenus doivent être considérés comme très satisfaisants.

1 069 194 t ont été transbordées au port pendant les dix premiers mois de 1969, dont 492 418 t ont été chargées et 576 776 t déchargées. Pour l'époque correspondante de 1968 ces tonnages étaient respectivement 958 926 t, 486 105 t et 472 821 t.

Tant pour les chargements que pour les déchargements une augmentation du tonnage manipulé est constatée. Elle est due principalement à une expédition plus grande de produits laminés et de laitier granulé et à une importation plus élevée de sable, de minerais et de produits pétroliers.

Le nombre de bateaux entrés au port est également en légère progression. De 1428 unités en 1968, il est passé à 1632 fin octobre 1969.

Le port de Mertert manque toujours de cale vide pour les expéditions bien que le tonnage déchargé soit plus important que celui qui a été chargé. Les produits pétroliers, amenés par des bateaux citernes, représentent en effet le plus grand volume des importations du port.

Les C.F.L. ont transporté 82% des marchandises qui ont transité par Mertert.

En septembre 1969, 124 587 t ont été transbordées au port, ce qui constitue le record mensuel absolu jusqu'à présent.

Le coût total du port s'élève à 575 millions de francs. Les compensations fournies par la France en vertu du Protocole franco-luxembourgeois du 27 octobre 1956, s'élèvent à 450 millions de francs, montant du devis initial de la construction du port. L'État a donc investi dans le port 125 millions de francs.

Cet investissement a permis aux C.F.L. de conserver un important trafic qui, autrement, se serait dirigé sur le port d'Illange.

D'autre part, du fait de l'existence du port de Mertert, la sidérurgie luxembourgeoise a un avantage annuel dû à l'abaissement des tarifs ferroviaires étrangers d'au moins 120 millions de francs.

La construction du port de Mertert a poussé trois sociétés à y investir. Elles réalisent toutes des bénéfices et elles ont créé jusqu'à présent environ 75 emplois nouveaux. En admettant un investissement de 1 million de francs pour un emploi nouveau, 75 millions sont déjà justifiés par le seul fait de la création de ces emplois nouveaux.

Le bénéfice net réalisé par la Société du Port Fluvial de Mertert en 1968, déduction faite de la rémunération du capital de 10 millions de francs à 5% et de la réserve légale, a été de 857 000 francs. Pour 1969 ce bénéfice peut être estimé à 1 400 000 fr. Conformément aux statuts de la société ces bénéfices sont versés à un fonds d'amélioration des conditions d'exploitation du port.

### *L'Aviation au Grand-Duché*

La politique de liberté de l'air, seule susceptible de promouvoir efficacement les transports aériens et les échanges commerciaux et touristiques, a été poursuivie au Grand-Duché.

Grâce à cette politique le trafic à notre aéroport n'a cessé de se développer comme en témoignent les statistiques suivantes :

### Mouvements des avions de transport :

1958	3 603
1961	4 724
1964	6 527
1967	10 734
1968	10 542
1969	10 948

### Trafic des passagers :

	Arrivées	Départs
1958	13 100	13 136
1961	28 157	27 791
1964	68 371	69 217
1967	158 479	161 535
1968	165 735 (+ 4,5%)	167 159 (+ 3,5%)
1969	204 541 (+ 23,4%)	202 125 (+ 20,9%)

Des services réguliers sont exploités par Luxair, Sabena, Loftleidir, Finnair, Malév, International Air Bahama et C.S.A.

Les vols à la demande (charter) ont augmenté par rapport à 1968. Toutefois, ils n'ont pas encore retrouvé le niveau de 1966, année précédant les mesures d'austérité introduites en Grande-Bretagne.

Les lignes de Luxair sont exploitées par trois avions à turbo-propulsion du type Fokker Friendship à 44 places et un quatrième avion du type Viscount à 65 places. Ce dernier sera remplacé en avril 1970 par un avion du type Caravelle que Luxair prendra en location pour une période de 2 ans.

La location de la Caravelle s'est imposée d'abord du fait que depuis un certain temps la capacité des Fokker et Viscount s'est souvent avérée insuffisante pour répondre à la demande de trafic, notamment sur les lignes de Francfort et de Paris ainsi que sur la ligne touristique de Palma, ensuite, pour répondre efficacement à la concurrence des aéroports de Metz et de Sarrebruck où des avions de transport à réaction plus rapides, plus confortables et à plus grande capacité ont été mis en service.

Le niveau du déficit pour 1970 dépendra essentiellement du nombre d'heures de vol de la Caravelle. C'est pourquoi celle-ci sera utilisée en premier lieu sur les lignes touristiques à grande distance vers les pays méditerranéens (trafic régulier et charters).

Depuis 1966 Luxair exploite en pool avec Sabena et avec ses avions Fokker Friendship la ligne bi-journalière Luxembourg-Bruxelles. Grâce aux efforts de propagande et à la promotion des transports de fret l'exploitation de cette ligne a été nettement améliorée.

A partir du mois de novembre 1969 la ligne Luxembourg-Londres est exploitée en pool avec la société anglaise BKS Air Transport.

Le déficit de Luxair diminuera substantiellement en 1969.

Il est à présumer qu'en 1970 il augmentera temporairement à la suite de la mise en service de la Caravelle.

Le Gouvernement devant en fin de compte supporter les pertes de Luxair, aucune liaison de Luxair n'est établie sans l'accord du Gouvernement.

En ce qui concerne les petites liaisons européennes reliant Luxembourg aux grandes villes des pays environnants (Paris, Francfort, Londres, Bruxelles, Milan), leur création a été demandée par le Gouvernement.

Une autre catégorie de liaisons européennes concerne le tourisme (Nice, Palma, Rimini, Split). Elles sont en partie saisonnières. L'établissement de ces liaisons a été favorisé, sans être demandé par le Gouvernement, parce qu'elles correspondent à un besoin de la clientèle luxembourgeoise.

Luxair ne s'est engagée dans l'exploitation aléatoire d'aucune ligne long-courrière, à l'exception du service sur l'Afrique du Sud, qui dès son commencement n'a comporté aucun risque pour elle, mais constitue bien au contraire une source appréciable de revenus permettant de limiter les risques financiers des liaisons européennes.

Cette politique du Gouvernement tient bien compte des réalités et permet sans doute de clore l'exercice 1969 avec un déficit minimum.

La demande introduite par Luxair auprès des autorités aéronautiques américaines en vue d'obtenir l'autorisation d'effectuer des charters vers les Etats-Unis suit la procédure normale. L'affaire se trouve, toutefois, compliquée du fait de la guerre des tarifs qui vient de surgir sur l'Atlantique Nord. Si l'autorisation est obtenue, ce sera non pas Luxair qui la mettra en œuvre, mais une société nouvelle à créer à ces fins. Luxair ne devrait, en effet, pas intervenir elle-même dans la compétition pleine de risques sur l'Atlantique Nord où la guerre des tarifs s'annonce comme impitoyable.

La période de démarrage pour les compagnies aériennes touchant l'aéroport de Luxembourg étant maintenant révolue, les exemptions de taxes d'atterrissage et de stationnement dont jouissaient encore certaines compagnies régulières ont été abolies. Dans le cadre des efforts entrepris pour accentuer l'exploitation commerciale de notre aéroport l'introduction d'une taxe sur les passagers est prévue à partir de 1970. Le Conseil d'Etat est actuellement saisi d'un projet de règlement grand-ducal y relatif.

Pour 1969 la recette provenant de la perception généralisée des taxes d'atterrissage et de stationnement à partir du 1. 4. 1969 sera de l'ordre de 8 million environ.

En 1970 le montant de ces taxes se situera autour de 10 millions.

La recette résultant de la perception d'une taxe sur les passagers sera d'environ 11 millions en 1970.

\*

### Le Salaire Social Minimum au Grand-Duché

Le 24 décembre 1969, le Ministère du Travail a publié le communiqué suivant concernant le salaire social minimum :

En vertu d'un règlement grand-ducal qui sera incessamment publié au Mémorial, le taux du salaire social minimum sera de 34,50 fr l'heure et de 6 900 fr par mois à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1970. Ces taux

correspondent à la cote 162,5 de la moyenne semestrielle de l'indice des prix à la consommation.

Les taux prémentionnés seront applicables à tous les ouvriers et employés, masculins et féminins, d'aptitude physique normale, âgés de 18 ans au moins, à l'exception des gens de maison, ainsi que des salariés de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture.

Par application de l'art. 18 de la loi du 28 octobre 1969 concernant la protection des enfants et des jeunes travailleurs les taux minima applicables aux travailleurs masculins et féminins âgés de moins de 18 ans accomplis seront les suivants :

de 17 à 18 ans : 80% = 26,70 fr par heure  
ou 5 520,— fr par mois :

de 16 à 17 ans : 70% = 24,15 fr par heure  
ou 4 830,— fr par mois ;

de 15 à 16 ans : 60% = 20,70 fr par heure  
ou 4 140,— fr par mois.

Il est rappelé que conformément à l'article 119 du Traité instituant la communauté économique européenne ainsi qu'à la solution du 30 décembre 1961 de la conférence des Etats-membre de la C.E.E. aucune discrimination entre les salaires masculins et les salaires féminins n'est autorisée.

Il est rappelé également que pour tous les salariés de qualification professionnelle spécifiée à l'article 3 de l'arrêté grand-ducal du 25 juin 1965, les taux des salaires et appointements minima énumérés ci-dessus seront à majorer de 20%.

\*

### « Table ronde Sidérurgie »

Le 22 septembre 1969 a eu lieu la première réunion d'une « Table ronde » ayant pour objet de déterminer les grandes lignes du développement de la sidérurgie au Grand-Duché de Luxembourg.

La sidérurgie luxembourgeoise employant 25% environ de la population active, les décisions qu'elle prend en matière d'investissements, de rationalisations, de regroupements revêtent une importance particulière pour l'ensemble du pays et notamment en ce qui concerne le développement industriel. Voilà pourquoi le Gouvernement propose d'ouvrir un dialogue avec la sidérurgie pour dégager les orientations, dans les prochaines années, quant :

— à la main-d'œuvre, besoins quantitatifs et qualitatifs pour la bonne marche de la sidérurgie, question importante dans le cadre de l'implantation de nouvelles industries ;

— à l'approvisionnement en matières premières et aux exportations de produits finis, afin de connaître les conséquences sur les voies de communications et l'infrastructure ;

— à l'approvisionnement énergétique qui conditionne l'infrastructure pour l'apport d'énergie.

L'organisation d'une telle « Table ronde », dont le principe avait du reste été retenu dans la déclaration gouvernementale du Ministre d'Etat, doit permettre aux experts de se faire des idées plus précises sur les sujets suivants :

- 1) Quelles seront l'orientation générale des investissements prévus et les conséquences qui en découlent sur l'implantation, la taille et le regroupement des unités de production sidérurgiques existantes et futures.
- 2) Quelles répercussions entraîneront les projets d'investissement, de concentration et de rationalisation sur les besoins en main-d'œuvre.
- 3) Quelle sera l'évolution possible en quantité et en qualité des besoins en matières premières. Quels sont les changements structurels qui sont à attendre par rapport à la situation existante, notamment en ce qui concerne l'origine des matières premières, telles que le minerai de fer ou le coke sidérurgique et les modifications éventuelles dans les voies d'acheminement de ces matières.
- 4) Une description sommaire des conséquences des projets ou du moins des orientations d'investissements de la sidérurgie sur l'infrastructure routière et sur l'approvisionnement en énergie en provenance de sources extérieures.

Un tel travail de prévision synthétique constituera une des bases fondamentales à partir desquelles la programmation pluriannuelle du Budget de l'Etat et la mise en œuvre de l'aménagement général du territoire sur le plan économique pourront trouver des approches réalistes et concrètes.

A cette « Table ronde » ont pris part les représentants des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudange, de la Minière et Métallurgique de Rodange, des Syndicats Chrétiens, du « Letzeburger Arbeiterverband », de la Fédération des Employés Privés et les délégués gouvernementaux représentant les divers Ministères intéressés.

Il a été décidé de constituer trois groupes de travail, à savoir : le groupe « investissements localisation » pour étudier les conséquences des investissements, des élargissements ou des regroupements des usines sidérurgiques ; un groupe « main-d'œuvre » en vue d'étudier les aspects quantitatifs et qualitatifs, formation, démographie, et enfin le groupe « transports et énergie », chargé d'étudier l'acheminement des matières premières, exportations des produits finis, approvisionnement en énergie.

Ces trois groupes de travail sont coiffés d'un comité de coordination, chargé d'orienter et de coordonner les conclusions des groupes dans un rapport final.

\*

### **Création à Luxembourg d'un système international de clearing pour les Euro-obligations**

Le 18 décembre 1969 a eu lieu à Luxembourg une réunion internationale de banquiers en vue de créer un nouveau système international de clearing d'euro-obligations neutre et indépendant. Ce système de livraison sur l'Euromarché, baptisé CEDEL, Center of Deliveries ou centrale de livraison, a déjà reçu l'appui officiel des autorités luxembourgeoises après qu'un groupe de banques eût étudié le système pour centraliser les transactions.

L'organisation de la CEDEL est en elle-même le garant du secret absolu des transactions. De plus, la CEDEL ne sera en aucune manière un obstacle aux pratiques actuelles en usage sur le marché.

La CEDEL sera un organisme international, neutre et indépendant de toute banque ou de tout groupement bancaire. A cet effet, tous les participants au marché auront la possibilité d'être actionnaires de la CEDEL, qui sera constituée sous forme de société anonyme et dirigée par un conseil d'administration international élu par les actionnaires.

La CEDEL sera un organisme international de la communauté bancaire luxembourgeoise. Les banques suivantes, dont la plupart ont des affiliations avec des groupes bancaires étrangers importants, ont constitué le « Syndicat d'Etude pour le Projet CEDEL » :

Bank of America S.A., Banque Commerciale S.A., Banque Générale du Luxembourg S.A., Banque Internationale à Luxembourg S.A., Banque Lambert-Luxembourg S.A., Banque de l'Union des Coopérateurs Luxembourgeois S.A., Commerzbank International S.A., Compagnie Luxembourgeoise de Banque S.A., Crédit Européen S.A., Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine, Crédit Lyonnais, Deposit and Finance Banks S.A., Investors Bank Luxembourg S.A., Kredietbank S.A. Luxembourgeoise, La Luxembourgeoise S.A., Société Générale Alsacienne de Banque, Unibanque S.A., Wells Fargo Bank S.A. et Banque de Paris et des Pays-Bas pour le Grand-Duché de Luxembourg S.A.

De source bancaire on souligne que les banques considèrent comme indispensable ce système, indépendant des opérateurs qui utilisent l'Euromarché. Cedel sera une société indépendante dotée d'un conseil de direction élu par les membres du système, dont le capital sera réparti en parts égales entre ceux-ci et ouverte éventuellement à de nouveaux associés.

\*

### **«Europäische Supermärkte der Weltwirtschaft»**

Dans son édition du 12 décembre 1969, le Berner Tagblatt a publié un article sur les bourses de Luxembourg, Bruxelles, Dusseldorf et Paris. Nous reproduisons ici le passage consacré à la Bourse de Luxembourg sous le titre : « Aufstrebendes Luxemburg ».

« Supermarkt der Weltwirtschaft » — mit dieser Bezeichnung charakterisierte ein Makler in Paris seine « Bourse ». Das Schlagwort entbehrt nicht der Treffsicherheit; dennoch ist die Atmosphäre gerade an der Börse in Paris um einiges hektischer als in einem Supermarkt zur Stoßzeit. Dieser Bericht vermittelt Eindrücke von vier großen europäischen Börsenplätzen : Luxemburg, Brüssel, Düsseldorf und Paris.

#### *Aufstrebendes Luxemburg*

Am 16. Oktober standen der Börse in Luxemburg erstmals ihre kürzlich neu erstellten Lokalitäten zur Verfügung. Zwar fehlen dort Computer und elektronisch gesteuerte Kursanzeigetafeln; die modernzweckmäßig eingerichteten Räumlichkeiten stellen jedoch einen augenfälligen Bruch mit der westeuropäischen Börsentradition dar, in der das vor Alther-

würdigkeit tiefende im allgemeinen den ersten Eindruck bestimmt. Vor etwas mehr als 40 Jahren, am 6. Mai 1929, fand in Luxemburg die erste Börsensitzung statt. Es sollte in erster Linie ein einheimischer Markt für einheimische Papiere geschaffen werden. Die Weltwirtschaftskrise der dreißiger Jahre, der zweite Weltkrieg, die deutsche Okkupation, die magere Nachkriegszeit, all dies verhinderte nicht nur jegliche Expansion des jungen Börsenplatzes, sondern brachte zudem Schwierigkeiten mannigfaltiger Art mit sich. Der entscheidende Wendepunkt ließ lange auf sich warten. Er kam mit der Einführung der amerikanischen Zinsausgleichssteuer im Jahre 1963, welche Luxemburg zu einem bedeutenden, wenn auch wohl zum spezialisiertesten Börsenplatz in Europa verhelfen sollte. In Luxemburg wurde zu jener Zeit die erste internationale Anleihe in europäischen Rechnungseinheiten begeben. Es folgten Eurodollar-Emissionen. Steuerfreiheit von Zeichnungsgebühren, steuerfreies Coupon-Inkasso und geringe Emissionsgebühren sind die Haupttrümpfe des Großherzogtums. Der Erfolg läßt sich sehen. Wurden vor zehn Jahren zwölf internationale Emissionen in Luxemburg begeben und kotiert, so stieg die Zahl der Kotierungen 1964 auf 40 und erreicht nun die Ziffer von 330. Daneben sind 32 ausländische Investment-Fonds sowie 50 « luxemburgische » kotiert. Es bleibt zu berücksichtigen, daß es sich bei den luxemburgischen Investment-Unternehmungen vielfach um amerikanische Funds handelt, die aus steuerlichen Gründen ein Domizil in den Vereinigten Staaten meiden. Erwähnenswert bleibt, daß der Hauptanteil der Geschäfte direkt durch die Banken unter sich abgewickelt werden (over-the-counter) und an einzelnen Tagen nur 5 Prozent aller luxemburgischen Transaktionen über die Börse gehen.

\*

#### «Luxemburg : Finanz-Gebiet mit wenig Boden»

Le Berner Tagblatt, dans son édition du 27 novembre 1969, a consacré au Grand-Duché de Luxembourg l'article suivant sous le titre : « Luxemburg : Finanz-Gigant mit wenig Boden » :

« Großmacht mit Zwergterritorium » wird Luxemburg gerne genannt. Mit einer Bodenfläche von bloß 2600 Quadratkilometer oder weniger als die Hälfte des Kantons Bern zählt das Großherzogtum, eingezwängt zwischen Belgien, Frankreich und der Bundesrepublik Deutschland, zu den geographisch Kleinen unter den europäischen Staaten. Seine wirtschaftliche Struktur und vor allem seine finanzielle Bedeutung stellen es aber in die Reihe der Großmächte.

#### *Ein Gesetzesartikel stand am Anfang*

Diese Rolle ist seit dem Erstehen der Sechsstaatengruppe der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft (EWG), der Luxemburg dank seiner 1922 geschlossenen Wirtschaftsunion mit Belgien ebenfalls angehört, wesentlich aufgewertet worden. Der Hauptstadt Luxemburg mit ihren 100 000 Einwohnern oder einem Drittel der Gesamtbevölkerung des Staates, ist zwar nicht die seinerzeit angestrebte Funktion der « Kapitale des Gemeinsamen Marktes » zugefallen :

Brüssel wurde der Vorrang gegeben, und Luxemburg wurde bloß das Zentrum Nummer zwei der EWG. Stadt und Staat sind jedoch durch eine Konzentration von Behörden der EWG entschädigt worden. Vor allem soll und ist es bereits zu einem guten Teil zur juristischen und finanziellen Metropole der EWG geworden. Der Ursprung der Entwicklung zum internationalen Finanzplan geht auf liberale Gesetze aus dem Jahre 1929 zurück, welche vor allem Holdinggesellschaften im Großherzogtum vollkommene Steuerfreiheit in bezug auf Einkommen und Dividenden einräumt. Diese Regelung hat nicht allein die Gründung von Holdings gefördert, sondern auch die Verlegung der Geschäftssitze deren angeschlossener Unternehmungen nach Luxemburg. Hand in Hand mit dieser Stärkung der Stellung von Luxemburg als Finanzzentrum ging die Eröffnung bedeutender Großbanken und Hauptfilialen ausländischer Finanzinstitute. Heute werden der Stadt Luxemburg mehr als 30 Großbanken, die von dort aus vor allem Investmentoperationen pflegen, gezählt. Die politische Stabilität des Großherzogtums und vor allem die Stabilität seiner Währung — seit der Wirtschaftsunion mit Belgien identisch mit dem belgischen Franc — bilden die solide Grundlage der finanziellen Großmachtstellung des Kleinstaates. In diesem Zusammenhang sei bloß auf die Tatsache hingewiesen, daß die luxemburgischen Banken in den letzten Jahren nicht weniger als 57 internationale Obligationsanleihen im Gesamtbetrage von mehr als 600 Mio. Dollar aufgelegt haben.

#### *Arbed — Gigant der Hüttenindustrie*

Die Produktion von Eisen und Stahl, weitaus jede andere industrielle Betätigung überragend, bildet seit mehr als hundert Jahren die ursprüngliche Grundlage des Reichtums von Luxemburg. Trotz einzelnen durch fremde Kapitalinvestitionen in den letzten Jahren eingeleiteten Versuchen zur industriellen Diversifikation entfallen immer noch 25 Prozent des Bruttosozialproduktes auf die Produktion von Eisen und Stahl. Der Anteil der entsprechenden Exportwerte beträgt etwa 66 Prozent. Volle 18 Prozent der arbeitenden Bevölkerung sind in den Zweigen Eisenerz, Eisen und Stahl beschäftigt. 90 Prozent der luxemburgischen Hüttenindustrie sind im Riesenkonzern Arbed (Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange) zusammengefaßt, seitdem im vorletzten Jahr der zweitgrößte Hüttenkonzern « Hadir » (Hauts Fourneaux et Aciéries de Differdange-Saint-Ingbert-Rumelange) in Arbed aufgegangen ist. Die restlichen 10 Prozent entfallen auf einen einzigen anderen Konzern, die Société Métallurgique de Rodange. Im letzten Jahr erreichte Arbed mit 5,4 Millionen Tonnen Rohstahl eine Rekordproduktion. Die Produktion wird zu mehr als zwei Dritteln in der EWG abgesetzt. Eine Korrektur der Ertragsverhältnisse wird durch weitere Rationalisationsmaßnahmen angestrebt. Sorgen bereitet ein chronischer Mangel an Arbeitern, obwohl der Anteil der Gastarbeiter mit fast 32 Prozent außerordentlich hoch ist : überwiegend Italiener, sodann Belgier, bundesdeutsche Staatsangehörige und Franzosen sind in dieser Reihenfolge vertreten. Die relative Abhängigkeit der luxemburgischen Wirtschaft von der Hüttenindustrie zu min-

dern, bildet ein Dauerproblem für die Regierung. In diesem Zusammenhange werden ausländischen Investoren beachtliche Vorteile gewährt — eine Politik der Liberalität, die attraktiv gewirkt hat : zu den ausländischen Großkonzernen, die Filialwerke in Luxemburg gegründet haben, um von dort aus die Belieferung des Gemeinsamen Marktes zu fördern, zählen u. a. die amerikanische Goodyear, die 1950 in Colmar-Berg im Mittelpunkt von Luxemburg ein Autopneu-Werk schuf. Dieses kann Nyloncord von einem Filialwerk des Chemiefaserkonzerns Monsanto, bei Echternach an der Ostgrenze beziehen. Ein weiteres Chemiefaserwerk, wenige Kilometer von der Hauptstadt entfernt, gehört der amerikanischen Dupont-de-Nemours-Gruppe. Mobil Oil, Standard Oil of Indiana, der britische Pharmakonzern Beecham, die bundesdeutschen Bayer, die Badische Anilin und Siemens zählen zu den weiteren Großen im Kleinstaat.

#### *Kreditanstalt besonders interessiert*

Eine besondere internationale Organisation stellt die General Shopping S. A. in Luxemburg dar — eine Unternehmung, die ihre Entstehung vornehmlich der Schweizerischen Kreditanstalt (Zürich) verdankt. Heute sitzen im Verwaltungsrat der General Shopping die Vertreter der Kreditanstalt, des Bankhauses Hentsch & Cie (Genf), der Zürich Versicherungen, des Warenhauses Jelmoli, des griechischen Multimillionärs und Schiffahrtsmagnaten Stavros S. Niarchos (St. Moritz), der Deutschen Bundesbank, der Centrale Finanziaria (Mailand), von Fiat, der Banca Commerciale Italiana sowie der Banque Internationale de Luxembourg. General Shopping besitzt heute Warenhausabteilungen in ganz Europa.

\*

#### **Prix pour journalistes Benelux 1969**

Le 10 décembre 1969 a eu lieu à Bruxelles, au Secrétariat Général de l'Union Economique Benelux, la cérémonie de la remise du prix pour journalistes Benelux 1969, qui a été décerné à Monsieur Ernest Muhlen pour ses articles sur « L'Union douanière dans la théorie économique », parus dans d'Letzeburger Land des 14 et 22 août et du 5 septembre 1969.

Depuis 1966, le prix pour journalistes Benelux est attribué annuellement à un journaliste néerlandais, belge ou luxembourgeois pour des articles, des séries d'articles ou des programmes de radio ou de télévision ayant trait au Benelux ou pouvant contribuer au rapprochement des pays partenaires. Monsieur J. De Man, rédacteur du *Laatste Nieuws* à Bruxelles et Monsieur J. Heyn, à l'époque correspondant du *Telegraaf* (Pays-Bas) à Bruxelles, ont été les lauréats des précédentes années.

C'est le Ministre belge du Commerce Extérieur, Monsieur Henri Fayat, Président du Comité de Ministres de Benelux, qui fit l'éloge de M. Ernest Muhlen et lui remit le prix Benelux.

De nombreuses personnalités belges, néerlandaises et luxembourgeoises ont assisté à cette sympathique cérémonie qui fut clôturée par un vin d'honneur.

\*

#### **La General Motors Corporation au Grand-Duché**

Le 9 décembre 1969, la firme General Motors Corporation a annoncé qu'elle procédera à la constitution d'une nouvelle filiale et qu'elle va établir dans le Grand-Duché de Luxembourg, à Bascharage, une entreprise pour la fabrication d'engins lourds de terrassement de la marque TEREX. La construction d'une usine couvrant une superficie de 17 000 mètres carrés débutera prochainement.

La mise en place de la nouvelle entreprise fera partie d'un important programme d'expansion de General Motors concernant sa gamme de produits TEREX, qui sont couramment fabriqués au Canada, en Ecosse et aux Etats-Unis.

Deux modèles de camions de chantier à bennes et trois modèles de chargeuses sur pneus seront fabriqués par General Motors au Luxembourg, destinés principalement à l'exportation vers les pays de la Communauté Européenne.

Il est prévu que l'entreprise occupera quelque 400 personnes.

Opérant à la fois dans les pays de la Communauté Européenne et de la Zone de Libre Echange, ainsi qu'en Amérique du Nord, General Motors sera parfaitement outillé pour répondre, sur le plan mondial, à une demande croissante des produits TEREX et pour promouvoir, à la même échelle, le réseau de ses services.

La coopération des autorités publiques, la facilité des approvisionnements et la proximité de marchés pour les produits TEREX ont déterminé le choix de Bascharage pour l'implantation de la nouvelle usine.

\*

#### **Congrès à Luxembourg sur « La Pression des terrains et soutènement »**

Les 13 et 14 novembre 1969 a eu lieu au Centre Européen du Kirchberg à Luxembourg, une session d'information sur la pression des terrains et soutènement.

Assistaient à ces journées les représentants du Comité de la recherche et de la culture du Parlement européen, les spécialistes, venus d'outre-mer et des pays européens qui ne font pas partie de la Communauté, les membres du Comité international d'experts de la technique minière et du Comité de recherche « charbon » de la Communauté, des représentants de l'industrie minière de la Communauté ainsi que des organisations de travailleurs et des associations professionnelles, des hommes de science, des professeurs des écoles supérieures et techniques et des universités. Le fait que les fabricants d'équipement minier assistaient en grand nombre à ce congrès devait garantir des entretiens fructueux entre chercheurs, praticiens et fabricants d'équipement minier, en particulier de matériel de soutènement.

La séance d'ouverture, à laquelle prirent part près de 250 experts, s'est déroulée en présence de M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, M. Gasper Beding, conseiller principal de la Direction Générale « Energie » de la Commission des Commu-

nautés Européennes, et M. Guido Colonna di Paliano, membre de la Commission des Communautés Européennes.

Le thème de la première journée, présidée par M. A. Proust, directeur des services techniques de la Direction Générale des charbonnages de France à Paris, était le suivant : « Pression de terrains au voisinage des galeries et soutènement des voies de chantiers ».

La deuxième journée, présidée par M. S. Batzel, membre du comité de direction de la Hamborner A.G. de Duisbourg, fut consacrée au thème : « Pression de terrains et soutènement dans les tailles ».

Les principaux points sur lesquels a porté la recherche technique au cours de ce congrès se résument comme suit :

Amélioration de la collaboration entre centres de recherches ; orientation et coordination communautaires des travaux de recherches grâce à l'élaboration d'un programme à moyen terme pour l'ensemble de la recherche de la Communauté, dans laquelle les projets et programmes encouragés par la Commission des Communautés Européennes, doivent s'insérer judicieusement ; octroi d'aides financières pour des projets présentant un intérêt particulier pour la Communauté ; garantie de l'accès de tous les intéressés aux résultats obtenus avec les fonds communautaires.

\*

### **Forum Européen de la Confédération Européenne des Anciens Combattants**

Les 7, 8 et 9 novembre 1969 a eu lieu à Luxembourg le Forum européen de la Confédération Européenne des Anciens Combattants sous la devise « Le Défi aux Européens ».

L'allocution de bienvenue fut prononcée par M. l'abbé Pierre Martzen, délégué de la Confédération Européenne des Anciens Combattants au Grand-Duché, qui donna lecture d'un message de sympathie adressé aux participants du forum européen par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et M. Eugène Schaus, Ministre de la Force Publique.

Les débats furent présidés par M. Raymond Triboulet et M. André Rigoine de Fougerolles.

M. Raymond Triboulet, ancien Ministre français, Président du groupe de l'Union Démocratique Européenne, Président de la Confédération Européenne des Anciens Combattants, prononça le discours d'ouverture lors de la séance solennelle du Forum Européen.

A l'issue des séances de travail, auxquelles assistèrent deux cents délégués de douze pays, la Confédération Européenne des Anciens Combattants a adopté le texte d'une proclamation dont nous reproduisons le texte ci-après :

#### **PROCLAMATION**

Rassemblés derrière le seul drapeau européen, les délégués de 12 pays représentant 8 millions d'anciens combattants et victimes de guerre, auxquels s'étaient

joint de nombreux jeunes, se sont réunis à Luxembourg, au Parlement Européen, le 7, 8 et 9 novembre 1969, à l'invitation de la Confédération Européenne des Anciens Combattants.

Après avoir rappelé le prix de la désunion : 50 millions de morts, 150 millions de victimes civiles et militaires, des ruines innombrables et inchiffrables, ils déclarent :

L'Europe est notre espoir de sécurité, de prospérité et de paix. Or, l'Europe est en panne. Il faut pour progresser une autorité politique fondée sur la volonté populaire et responsable du destin commun des Européens rassemblés et garanti par la Convention Européenne des Droits de l'Homme que tous les Etats doivent être invités à ratifier le plus tôt possible.

La création de cette autorité politique exige une information complète et méthodique de l'opinion sur les problèmes européens, mettant en œuvre tous les moyens de la presse, de la radio, de la télévision, ainsi que des moyens nouveaux à l'échelle de l'Europe, tel un grand émetteur européen. Les Anciens Combattants rassemblés à Luxembourg, conscients de leur devoir à l'égard de la jeunesse, lancent un défi aux gouvernements, aux hommes politiques, aux responsables de l'information, à tous les Européens, pour qu'ils trouvent en eux même le courage et la force de construire l'Europe Unie, Patrie Commune, condition du progrès dans l'ordre et dans la liberté.

Après un service religieux célébré en l'église cathédrale de Luxembourg, une cérémonie de clôture eut lieu à la place de la Constitution, au cours de laquelle M. André Rigoine de Fougerolles remit le drapeau européen au président de la section du Grand-Duché, M. l'abbé P. Martzen.

Outre les participants au Forum Européen assistèrent aux cérémonies de clôture les représentants du Conseil National de la Résistance, du Mouvement Européen des Maquisards, des Passeurs, du Souvenir Français et des Anciens Combattants de la première guerre mondiale.

Pendant la réception offerte en l'honneur des congressistes par la municipalité de la Ville de Luxembourg, M. Léon Bollendorff, premier échevin, a terminé son allocution de bienvenue par les paroles suivantes : « Ici vous rencontrerez des gens qui comme vous ont déjà au cours de ce siècle, trop souffert de la guerre pour ne pas aspirer avec toutes les fibres de leur âme et de leur corps à une paix durable et à une vie paisible. Votre souci de paix et de réconciliation trouvera ici un terrain tout préparé et je puis affirmer que votre forum concernant le développement d'un civisme européen et la croissance d'une vraie communauté politique rencontrera dans cette ville et dans ce pays un auditoire ouvert et reconnaissant ».

\*

### **Association des Consommateurs de la C.E.E.**

Le 19 décembre 1969, les représentants des associations de consommateurs des différents pays membres de la C.E.E. se sont réunis en assemblée au siège de l'Union luxembourgeoise des Consommateurs à Luxembourg.

La Belgique était représentée par M. Castelain, de l'Association des Consommateurs et M. Richely, de l'Union féminine pour l'information et la défense du consommateur ; l'Allemagne Fédérale par M<sup>me</sup> Gros, de l'Arbeitsgemeinschaft der Verbraucherverbände; la France par M. Dubois, de l'Organisation Générale des Consommateurs ; les Pays-Bas par M. Roos, de la Nederlandse Consumentenbond ; l'Italie par l'Unione Nazionale Consumatori, en la personne de M. Diani. Pour l'Union luxembourgeoise des consommateurs, on notait la présence de M. Schmitz, président, M. Hinterscheid, secrétaire, M. Hilbert et M<sup>lle</sup> Crestani, chargés des relations publiques.

A l'issue de cette assemblée, le communiqué suivant a été publié :

Les représentants sont arrivés à la conclusion que pour mieux défendre les intérêts des consommateurs une meilleure organisation interne serait nécessaire et ont décidé de charger différents membres d'élaborer et de soumettre à une prochaine assemblée générale des propositions y relatives.

Lors de cette assemblée du 19. 12. 1969 toutes les Unions de Consommateurs ont pris connaissance du projet envisagé par la Commission Européenne concernant la réalisation de tests comparatifs par les organes de la Communauté.

Tout en considérant du devoir de la Communauté de développer des activités en faveur des consommateurs, elles considèrent que les expériences recueillies au niveau des Etats membres de la Communauté ont démontré clairement l'incapacité des pouvoirs publics de s'occuper de tests comparatifs tant que les conditions préalables et notamment : l'établissement de standards et de normes uniformes ; un parfait contrôle des représentants des consommateurs sur l'exécution de ces tests ; une garantie absolue d'indépendance des producteurs et donc une parfaite objectivité ne soient pas atteintes.

\*

#### Rencontre entre juifs et chrétiens

Les 13 et 14 novembre 1969 se sont déroulés à Luxembourg des rencontres du comité consultatif international de coopération entre juifs et chrétiens.

Des délégués, principalement des théologiens et des pédagogues d'Allemagne Fédérale, d'Autriche, de Belgique, de France, de Grande-Bretagne, d'Israël, d'Ita-

lie, du Luxembourg, des Pays-Bas et de la Suisse, participèrent à cette rencontre.

Cinq thèmes importants y ont été débattus, à savoir : Les Mystères de la Passion d'Oberammergau, le Moyen-Orient, la Conférence Internationale des Pédagogues, l'Extermination des Indiens au Brésil et la Rencontre Internationale de la Jeunesse.

En marge de ces rencontres, Madame Madeleine Frieden, Ministre des Affaires Culturelles et des Cultes, a offert une brillante réception dans les salons de la Maison de Cassal à Luxembourg en l'honneur des congressistes.

Outre les participants au congrès, on y remarqua la présence de Monseigneur Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, Monseigneur Jean Hengen, Evêque-coadjuteur, plusieurs prêtres catholiques luxembourgeois, le pasteur K.J. Paeutz, membre ecclésiastique du Consistoire protestant, le Père Ludman, de la paroisse européenne et le Grand rabbin le docteur Emmanuel Bulz.

Une manifestation publique interconfessionnelle clôtura ces rencontres.

\*

#### La Journée Médicale 1970

Le 16 novembre 1969 a eu lieu au Centre Européen du Kirchberg à Luxembourg la séance académique de la Journée Médicale, organisée par l'Association des médecins et médecins-dentistes du Grand-Duché de Luxembourg, sous la présidence de Madame Madeleine Frieden, Ministre de la Santé Publique. La Journée Médicale était placée sous le thème : « Les incidences économiques en médecine ».

Le Président de l'Association des médecins et médecins-dentistes, M. le D<sup>r</sup> André Thibeau, souhaite la bienvenue aux participants, présente le conférencier du jour, M. le D<sup>r</sup> Jacques Monier, et expose brièvement le problème des déficits des caisses de maladie.

Madame Madeleine Frieden, Ministre de la Santé Publique, prononça ensuite une allocution, puis M. le D<sup>r</sup> Jacques Monier, Président de l'Association Médicale Mondiale, Président de la Confédération des Syndicats Médicaux français, fit une conférence sur le sujet : « Les incidences économiques en médecine ».



# Le Mois en Luxembourg

## Réunions durant le mois de novembre

1<sup>er</sup> novembre : Au mausolée du Soldat Inconnu, à la Croix de Hinzert, au cimetière Notre-Dame à Luxembourg, au cimetière à Hollerich et au cimetière militaire américain à Hamm ont lieu des cérémonies de commémoration pour les morts des deux guerres.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, l'Organisation Internationale du Travail invite à une exposition traitant la sécurité de l'homme au travail.

En l'Eglise au Limpertsberg, les chœurs et orchestre de la paroisse du Limpertsberg donnent un concert spirituel.

Au Lycée classique à Diekirch a lieu le vernissage de l'exposition architecturale du professeur Richard J. Neutra.

2 novembre : A Bonnevoie, les Ukrainiens honorent la mémoire de leur grand résistant André Melynk. Mgr Malanczuky célèbre la messe et la chorale byzantine d'Utrecht sous la direction du D<sup>r</sup> Antonovitsch exécute les chants.

3 novembre : A Wiltz, la « Chorale mixte », dans le cadre des « veillées de la Chorale », donne un concert de piano et de clarinette, exécuté par les trois jeunes musiciens Jos. Schaeffers, Mett Gengler et J. Spoden.

4 novembre : A la Galerie Interart à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste peintre luxembourgeois Triny Beckius.

Au Centre Européen du Kirchberg à Luxembourg a lieu une session du comité consultatif CECA.

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, l'Université Populaire Catholique invite à une conférence faite par Mgr Alfred Mille sur le thème : « Voyage à travers la Turquie : sur les traces de l'apôtre Saint Paul ».

5 novembre : Au Foyer Européen à Luxembourg, le « Salzburger Kammerduo » formé par Monsieur et Madame Helmut et Annemarie Zangerlé-Zatchek, donne un récital de flûte et de harpe.

Au Cercle municipal à Luxembourg, la section des protecteurs des oiseaux de Luxembourg invite à une conférence-projection faite en langue allemande par le D<sup>r</sup> Wolfgang Makatsch sur le sujet : « Europas Vogelwelt von Lappland bis zum Mittelmeer ».

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le Théâtre de Lutèce de Paris présente la pièce « Que ferez-vous en novembre ? » de René Elmi.

6 novembre : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, « Exploration du Monde » présente le film

« Peuples chasseurs de l'Arctique » de P. Tairraz.

Au nouvel Athénée à Luxembourg, M<sup>lle</sup> Claire Préaux, professeur de philologie et d'histoire grecques à l'Université libre de Bruxelles, fait une conférence sur le thème : « L'équipe lunaire a deux mille an ».

A la Villa Louvigny à Luxembourg, le grand orchestre de Radio-Télé-Luxembourg donne un concert « Ein Deutsches Requiem » de Johannes Brahms, avec le concours de la maîtrise de la cathédrale de Luxembourg, de la chorale « Uelzecht » d'Esch-sur-Alzette, de Nancy Burns et de Fernand Koenig, sous la direction de M. Pierre Cao.

A la Maison du Peuple à Esch-sur-Alzette, le « Letzburger Arbeiterverband » célèbre le 50<sup>e</sup> anniversaire de la presse syndicale.

7 novembre : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, la maîtrise de la cathédrale de Luxembourg et la chorale « Uelzecht » d'Esch-sur-Alzette donnent un concert « Ein Deutsches Requiem » de Johannes Brahms.

A la Galerie Bradtké à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition des artistes peintres Irène Pagès et Gaston Noelanders.

Au Centre Culturel Français à Luxembourg, M. Raymond Chevallier, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Tours, fait un exposé illustré de diapositives sur le sujet : « La photo aérienne au service de l'archéologie ».

Au Foyer de l'Ingénieur à Luxembourg, l'Association luxembourgeoise des Ingénieurs et Industriels, l'Association luxembourgeoise des Ingénieurs et l'Ordre des Architectes Luxembourg invitent à une conférence faite par M. Fred Welter, ingénieur, professeur à l'École d'ingénieurs techniciens, sur le thème d'actualité : « La reconstitution du déroulement des accidents de la route et l'information des tribunaux, conditions primordiales à leur jugement ».

Au Théâtre municipal à Luxembourg a lieu l'ouverture solennelle du Congrès de la Confédération Européenne des Anciens Combattants.

8 novembre : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, Serge Jaroff et les cosaques du Don donnent un concert de vieux cantiques de la liturgie orthodoxe et présentent des danses populaires russes.

A la Galerie Beffa à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste peintre luxembourgeois Lé Tanson.

Au Cercle municipal à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste peintre luxembourgeois Mathis Wildanger.

- Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Letzeburger Theater » présente la tragi-comédie « Besuch » de Pol Greisch.
- A la Galerie Horn à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre japonais Sakakura.
- 9 novembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le Bazar de Charité de la Croix Rouge luxembourgeoise est inauguré en présence de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse.
- A la chapelle du Convict à Luxembourg, les résidents américains et britanniques de l'« English Speaking Church Community » commémorent le souvenir des victimes des deux dernières guerres.
- 10 novembre : A la Place de la Constitution à Luxembourg, la Fédération Nationale des Combattants de Belgique organise une émouvante cérémonie du Relais sacré.
- 11 novembre : A la Place de la Constitution à Luxembourg, l'Amicale des Volontaires Luxembourgeois de la Grande Guerre aux Armées de l'Entente et les Associations d'anciens combattants américains, français, belges et luxembourgeois commémorent l'armistice du 11 novembre 1918.
- A la Chambre de Commerce à Luxembourg, la Société Teilhard de Chardin invite à une conférence faite par le professeur Claude Cuénot sur le thème : « Situation Teilhard, son influence sur la pensée actuelle ».
- Au Théâtre municipal à Luxembourg a lieu, dans le cadre des Soirées de Luxembourg, un concert donné par le « Quatuor Smetana » de Prague.
- A Dudelange, la section de l'association « Le Souvenir Français » commémore avec la municipalité l'armistice de la guerre 1914-1918.
- A Esch-sur-Alzette, l'Amicale des Français et Anciens Combattants rend hommage aux victimes de la Grande Guerre.
- A l'Ecole Professionnelle de l'Etat à Esch-sur-Alzette, « Exploration du Monde » présente le film en couleurs « Mystérieux Népal » de Louis Mahuzier.
- Au cimetière militaire américain à Hamm, les boys-scouts américains invitent à une cérémonie commémorative, présidée par le Major-général E.H. Almquist, commandant la 8<sup>e</sup> division d'infanterie à l'occasion du « Veterans Day ».
- Au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg, le « Schweizer Tournee-Theater » présente la pièce « Kaspar » de Pierre Handke.
- 12 novembre : Au Foyer Européen à Luxembourg, le Mouvement européen du Luxembourg invite à une conférence faite par l'ancien ministre français M. Pierre Sudreau sur le sujet : « Réalités mondiales et européennes ».
- Au nouvel Athénée à Luxembourg, les Amitiés Néerlandais-Luxembourgeoises invitent à une conférence illustrée de diapositives faite par M. Norbert Thill sur le sujet : « Les Pays-Bas, leurs paysages et leurs œuvres d'art ».
- A la Chambre des Métiers à Luxembourg, l'Association des Diplômés Universitaires en Sciences Economiques, Commerciales, Politiques et Sociales invite à une conférence-débat, sous la direction de M. Ernest Ley, sur le sujet : « Les problèmes de la réforme de l'enseignement économique luxembourgeois ».
- 13 novembre : Au Cinéma Vox à Luxembourg, le Comité Interconfessionnel luxembourgeois invite à une conférence faite par Mgr D<sup>r</sup> A.C. Ramseelaar, aumônier adjoint des Organisations Internationales Catholiques et Président du Conseil Catholique pour Israël aux Pays-Bas, sur le sujet : « La solidarité entre juifs et chrétiens, source d'un véritable renouveau de l'Eglise et condition de la paix dans le monde ».
- Au Centre Européen du Kirchberg à Luxembourg a lieu une session d'information organisée par le Bureau d'Information de la Commission des Communautés Européennes sur le thème : « Pression des terrains et soutènements ».
- Au Théâtre municipal à Luxembourg, « Exploration du Monde » présente « Mystérieux Népal », récit et film en couleurs par Louis Mahuzier.
- 14 novembre : Au Musée de l'Etat à Luxembourg, le Ministre des Affaires Culturelles invite à l'inauguration de la rétrospective Nico Klopp (1894 à 1930).
- Au Pôle-Nord à Luxembourg, le club Caméra-Luxembourg invite à une conférence-projection faite par M. Norbert Ketter sur : « L'influence de la photographie subjective ».
- Au Centre culturel à Eich, le « Club des Jeunes » invite à une soirée cinématographique de deux films intitulés « Apollo XI — Un pas géant pour l'humanité » et « L'Amérique dans l'espace de 1960 à 1969 ».
- Au grand auditorium de la Villa Louvigny à Luxembourg, les Amitiés Françaises invitent à un concert donné par l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg sous la direction de M. Louis de Froment avec le concours du pianiste Edward Auer, grand prix du concours Long-Thibaud 1968.
- 15 novembre : A l'Hôtel de Ville de Beldy, le Centre culturel local invite au 2<sup>e</sup> Salon des peintres amateurs.
- A la Galerie d'Art à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste peintre allemand Carl Rabus.
- A la Galerie Paul Bruck à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de gravures récentes de l'artiste français Bertrand Dorny.
- A la Galerie municipale de peinture à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de

sculptures et dessins de l'artiste belge Ianchelevici.

Au Théâtre municipal à Luxembourg, la « Revue » présente, dans un but philanthropique, la chanteuse française Mireille Mathieu. La soirée de gala est honorée de la présence de Son Altesse Royale la Princesse Marie-Astrid.

Dans le hall de la Foire Internationale du Limpertsberg à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de photos et timbres-postes de la République de Chine Populaire.

Au « Herbsberg » à Pétange a lieu la pose de la première pierre du « Home du Passer ».

A l'Hôtel de Ville à Schifflange a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Michel Klein.

Au Centre Européen du Kirchberg à Luxembourg est signé un contrat de collaboration entre le Centre d'information et de documentation de la Communauté Européenne et l'Agence internationale de l'énergie atomique de Vienne.

16 novembre : Au Centre Européen du Kirchberg à Luxembourg, l'Association des Médecins et Médecins-Dentistes du Luxembourg invite à une séance solennelle de la Journée Médicale sous la présidence de Madame Frieden, Ministre de la Santé Publique. M. le D<sup>r</sup> Jacques Monier fait une conférence sur le sujet : « Les incidences économiques en médecine ».

Au cimetière militaire allemand à Sandweiler a lieu une cérémonie à l'occasion du « Volkstrauertag » en présence de l'Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne, des membres du Corps diplomatique et de nombreuses personnalités.

Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Renaissance-Theater Berlin » présente la pièce « Die Zimmerschlacht » de Martin Walser.

En l'église cathédrale à Luxembourg, les chorales d'Alzingen, Ettelbruck, Mondercange, Luxembourg-Belair, -Gare, -Grund, -Limpertsberg et la maîtrise de la cathédrale donnent un concert spirituel.

17 novembre : A la Chambre de Commerce à Luxembourg, l'Union Royale Belge invite à une soirée cinématographique.

Au Foyer Européen à Luxembourg, le Centre Culturel et d'Éducation Populaire de Luxembourg-Ville, invite à une conférence faite par M. Joseph-Emile Muller, chef du Service d'Éducation Artistique, sur le sujet : « Rembrandt — sa vie, son œuvre », à l'occasion du tricentenaire de la mort de Rembrandt.

Au Lycée de Garçons à Luxembourg, la Société des Naturalistes luxembourgeois invite à une conférence-projection faite par M. Armand Hary sur le sujet : « La paléontologie ».

Au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg, le groupement « Arts, Modes, Techniques » de la

Fédération des patrons-coiffeurs du Grand-Duché de Luxembourg, présente sous l'égide du Ministre de l'Éducation Nationale, du Ministre du Travail et de la Chambre des Métiers, « La journée internationale de la coiffure ».

18 novembre : A la Chambre de Commerce à Luxembourg, l'Université Populaire Catholique invite à une conférence faite par le R.P. Guy de Fatto, aumônier des artistes du jazz et des variétés à Paris.

Au Foyer du Théâtre municipal à Luxembourg, la Fédération luxembourgeoise des Femmes Universitaires invite à une exposition UNESCO de l'Université de Hambourg.

Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Deutsches Tournee-Theater München » présente l'opérette « Friederike » de Franz Lehár.

Au Casino syndical à Bonnevoie, le ciné-club du Centre Culturel de Bonnevoie invite à la « Première » du film luxembourgeois « Pano ne passera pas » d'Ady Roos.

19 novembre : Au Musée de l'État à Luxembourg, la British-Luxembourg Society invite à un concert de chambre donné par MM. Pierre Gerbaud, violoncelle, et Jean-Pierre Kemmer, piano.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le « Trierer Theater » présente la pièce « Leben des Galilei » de B. Brecht.

Au Centre Culturel Français à Luxembourg, les Femmes universitaires luxembourgeoises fêtent le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'accès des femmes luxembourgeoises aux droits politiques, en présence de l'Ambassadeur de France, du Président du Gouvernement luxembourgeois et du Ministre de la Famille. Quatre conférencières Mesdames Germaine Cyfer, de Belgique; Elisabeth Schwarzhaupt, de la République Fédérale d'Allemagne; Jeanne H. Chaton, de France et Nina Orlova, d'U.R.S.S., prennent la parole.

20 novembre : A l'auditorium de la Villa Louvigny à Luxembourg, le grand orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, sous la direction de M. Louis de Froment, donne un concert.

Au nouvel Athénée à Luxembourg, les Amis d'Israël invitent à une conférence faite par la comtesse Antoinella Rinaldini-Cardelli sur le sujet : « Pour Israël, pourquoi ? »

Au Centre Culturel Français à Luxembourg, la Fédération luxembourgeoise des Femmes Universitaires invite à une conférence faite par M<sup>me</sup> Nina Orlova, professeur de droit civil et international, membre de l'académie des Sciences de l'Union Soviétique, sur le thème : « Nouvelle législation soviétique en matière de mariage et de famille ».

A la Galerie Interart à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Othon Hoffmann.

- 21 novembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, les « Galas Karsenty-Herbert » présentent la pièce « L'aide mémoire » de Jean-Claude Carrière.  
 A l'ancien Hôtel de Ville à Differdange, les Amitiés Françaises de Differdange invitent à une conférence faite par M. Joseph-Emile Muller, chef du Service d'Éducation Artistique, sur le thème : « Rembrandt, sa vie et son œuvre ».  
 Au nouvel Athénée à Luxembourg, la Fédération grand-ducale des cinéastes amateurs invite à une soirée de projection.
- 22 novembre : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le théâtre allemand « Tournée-Ensemble » présente la pièce « Das Schloß » de Max Brod.  
 A la Galerie Wierschem à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste peintre luxembourgeois M<sup>me</sup> A.B. d'Huart.  
 A la Galerie Bradtké à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste peintre luxembourgeois Mars Schmit.  
 Au Cercle municipal à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste Onorio Del-ponte.
- 23 novembre : Au Ciné Ariston à Esch-sur-Alzette, le Père Buliard, lauréat de l'Académie Française et membre de nombreuses sociétés d'explorateurs, présente son film : « 15 ans sous les Igloos ».  
 A la Maison du Peuple à Esch-sur-Alzette, l'harmonie municipale d'Esch-sur-Alzette donne un concert de gala sous la direction de M. le professeur Arnould Tanson.
- 24 novembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, l'ensemble Janacek-Opera de Brno présente l'opéra « Die Jakobiner » de Dvorak.  
 Au Centre Européen du Kirchberg à Luxembourg a lieu pendant 5 jours le Séminaire agricole organisé par le Mouvement International de la Jeunesse Agricole Rurale Catholique.
- 25 novembre : Au Foyer Européen à Luxembourg, le Cercle de la Communauté invite à un récital donné par le pianiste suisse Charles Dobler.
- 26 novembre : A la Villa Louvigny à Luxembourg, la direction de Radio-Luxembourg invite à un concert donné par le grand orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, sous la direction de M. Juan-Pablo Izquierdo, premier prix Dimitri Mitropoulos 1966.  
 Au Lycée de Garçons à Luxembourg, la Société des Naturalistes luxembourgeois invite à une conférence-projection faite par M. Armand Hary sur le thème : « La Fossilisation ».
- 27 novembre : Au Casino syndical à Bonnevoie, le comité Vietnam-Luxembourg invite à une réunion où MM. Marc Lane, Tran Cuong-tong, Tran Van-tu et Charles Fourniau répondent aux questions qui leur sont posées sur l'ensemble de la question vietnamienne.
- 28 novembre : Au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg, les « Amis des Journées de Mondorf » invitent à une soirée de lecture où M. Rudolf Hagelstange lit des extraits de ses œuvres.  
 Au Foyer de l'Ingénieur à Luxembourg, l'Association luxembourgeoise des Ingénieurs et Industriels, l'Association luxembourgeoise des Ingénieurs et l'Ordre des Architectes Luxembourg invitent à une conférence faite par M. Rudy Hoffmann, ingénieur, chef du laboratoire des Ponts et Chaussées, sur le thème : « Les fondants chimiques — leur intérêt pour la sécurité routière en hiver — leur influence sur la corrosion des véhicules ».  
 A la Chambre de Commerce à Luxembourg, l'Université Populaire Catholique invite à une conférence faite par M. Thorn Kerstiens, secrétaire général de l'Union Internationale Chrétienne des Dirigeants d'Entreprises, ancien secrétaire général de « Pax Romana MIIC », sur le thème : « L'église en Amérique latine, sa seule chance, la révolte ? »  
 Au Foyer Européen à Luxembourg, le comité des « Friends of Japan » invite à la projection du film « Le Trône de Sang » réalisé par Akira Kurosawa.
- 29 novembre : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, l'ensemble « Städtische Bühnen Mainz » présente la pièce « Die Heirat » de Nicolai Gogol.  
 Dans les foyers du Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition d'œuvres de Pierre Bruegel, sous le patronage de l'Ambassadeur de Belgique à Luxembourg.  
 Au Château de Wiltz, les Amis de la musique de chambre de Wiltz invitent au récital donné par le pianiste belge André Finck.
- 30 novembre : A l'École professionnelle à Limpertsberg a lieu le Grand Bazar International de Luxembourg, sous le Haut Patronage et en présence de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse.

## Réunions durant le mois de décembre

- 1<sup>er</sup> décembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Stadttheater Mainz » présente l'opérette « Die schöne Helena », de Jacques Offenbach.  
Au Foyer Sunnen à Bech-Kleinmacher a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste-peintre luxembourgeois M. Joseph Sunnen.
- 2 décembre : Au Foyer Européen à Luxembourg, le Ciné Club de la Communauté Européenne invite à la projection du film : « Le Ciel et la boue » de P.D. Gaisseau.
- 3 décembre : Au Foyer Européen à Luxembourg, la « Miami University European Study Center » invite à une conférence faite par M. Anthony Sampson, historien, écrivain, journaliste, sur le sujet : « The changing british establishment ».
- 4 décembre : Au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg, les étudiants américains d'Ansembourg invitent à la représentation de la pièce américaine « Spoon River Anthology » — de E.L. Masters.  
Au Théâtre municipal à Luxembourg, l'Association d'Action Artistique, sous le patronage du Ministère des Affaires Culturelles, invite au concert de Gala donné par l'orchestre de Paris, sous la direction de M. Seiji Ozawa et avec le concours du pianiste M. Alexis Weissenberg. Cette soirée a lieu en présence de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse.  
A l'Hôtel de Ville à Ettelbruck, l'Association des Parents d'Enfants Mentalement Handicapés invite à une exposition.
- 5 décembre : Au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg ont lieu deux conférences-projections sur le rhumatisme. M. le professeur A. Böni, de Zurich, traite le sujet : « L'organisation de la lutte contre le rhumatisme ». M. le D<sup>r</sup> W. Belart, de Zurich, expose le problème : « L'hygiène de l'appareil locomoteur, prévention des rhumatismes ». Les conférences sont faites en langue allemande.
- 6 décembre : Au Buffet de la gare à Luxembourg a lieu le vernissage d'une exposition de peintures de la section graphique de l'Union Artistique et Intellectuels des Cheminots luxembourgeois.  
A la Galerie « Le Cadre » à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre luxembourgeois Jean-Pierre Beckius.  
A la Galerie Interart à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste Mars Schmit.  
A la Galerie d'art municipale à Esch-sur-Alzette, le Service d'Education Artistique du Musée de l'Etat à Luxembourg invite à une exposition de reproduction à l'occasion du 90<sup>me</sup> anniversaire de la naissance de Paul Klee.
- A la Galerie Wierschem à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition d'Odile Feltes-Gaillard qui présente des « Dessins sur la vie de Napoléon le Grand ».
- Au Cercle municipal à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste Marcel Thill.
- A la Galerie Paul Bruck à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste Bertrand Dorny.
- A la Galerie Bradtké à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre luxembourgeois Roger Steffen.
- A Esch-sur-Alzette a lieu l'assemblée générale de l'Association des Amis de l'Histoire et du Musée de la Ville d'Esch-sur-Alzette, sous la présidence de M. Jean Puetz.
- A la Maison de l'Art Français à Luxembourg, l'Association des Arts et des Métiers d'Art du Grand-Duché de Luxembourg invite à une exposition des produits d'artistes luxembourgeois, Franz Kinnen, Léon Nosbusch, Jeanne Nosbusch, Aurelio Sabattini, Corneille Schwenninger, Margaret Schwenninger et Fernande Welter-Klein.
- 7 décembre : En l'église à Blaschette a lieu un concert spirituel donné par le Quatuor Vocal de Luxembourg, avec le concours du clarinettiste Aubert Stradaroli, professeur au Conservatoire de Musique de Luxembourg.  
Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Nederlands Dans Theater », avec la collaboration du « Nederlandse Dans Orchest », placé sous la direction d'André Rieu, présente des ballets.  
A l'Ecole Européenne à Luxembourg, Son Excellence Monsieur le D<sup>r</sup> Carl H. Lueders, Ambassadeur d'Allemagne Fédérale, et Monsieur le D<sup>r</sup> K. Voss, directeur de l'Ecole Européenne, présentent M. le professeur Otto Warlich de Berlin et le 8 décembre, à la Maison de Cassal à Luxembourg, Monsieur le professeur Warlich récite des extraits de poésies des « Werke der älteren Dichtkunst ».
- 8 décembre : A la Chambre de Commerce à Luxembourg, M. l'abbé Michel Schmitt fait une conférence sur le sujet : « Il y a cent ans : le Concile de Vatican I ».
- 9 décembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, l'Opéra Royal de Gand présente l'opéra « Louise » de Charpentier.
- 10 décembre : Au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg, la troupe « Les Jeunes Loups » invite à la représentation de la pièce « Le Baigne », du jeune auteur Jean Nicolas.  
Au Lycée classique de Diekirch, les étudiants de la section ALUC, en collaboration avec le Cercle de Pédagogie Catholique, le Cercle Amicale Ca-

tholique et les Intellectuels Catholiques du Nord, invitent à une conférence faite par le R.P. André Liégé, professeur de théologie à Paris, Lille, Québec et Montréal, sur le sujet : « Unité et Pluralisme dans l'Eglise d'aujourd'hui » ! La même conférence a lieu le 11 décembre au Foyer Européen à Luxembourg.

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, l'Université Internationale de Sciences Comparées organise un séminaire portant sur : « Le programme pluriannuel des finances publiques luxembourgeoises pour les années 1970-1975 ».

Dans les Caves Coopératives à Grevenmacher, le Ministre de la Santé Publique invite à une exposition régionale d'Education sanitaire portant sur des thèmes d'hygiène publique.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, l'ensemble de la République Soviétique de l'Azerbaïdjan présente le grand gala du ballet de l'opéra de Bakou.

12 décembre : Au Centre Culturel Français à Luxembourg, le Centre Culturel Français et le Club Jeunesse Culture invitent à une conférence-débat faite par M. René Lerou, poète, animateur de la Revue « Poésie vivante », sur le sujet : « Poésie vivante de Paris, ses tendances, ses difficultés et ses espoirs ».

Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Théâtre d'Action Culturelle » présente la comédie « Le malade Imaginaire » de Molière.

A Luxembourg, l'Association des Ingénieurs Techniciens invite à une conférence faite par M. Fred Welter, ingénieur, professeur à l'Ecole Technique, sur le sujet : « La reconstitution du déroulement des accidents de la route et l'information des tribunaux, conditions primordiales à leur jugement ».

A l'Hôtel de Ville à Differdange, le Syndicat d'Initiative présente, dans le cadre des conférences « Exploration du monde », le film en couleurs : « La vie de Hermann Geiger », commenté par son fils Pierre Geiger.

13 décembre : A Differdange a lieu le vernissage de l'exposition du maître-peintre-décorateur Emile Fournelle.

A Wiltz a lieu la cérémonie d'inauguration du nouveau bâtiment de l'Hôtel de Ville. A cette occasion, l'administration communale invite à une exposition de documents historiques.

A l'ancien hôpital Saint-Georges à Echternach a lieu l'inauguration de la nouvelle bibliothèque des Amitiés Françaises d'Echternach.

14 décembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Letzeburger Theater » présente le conte : « De wäisse Bier », de René Weimerskirch.

En l'Eglise Saint-Michel à Luxembourg, le « Madrigal de Luxembourg » et l'ensemble instrumental baroque d'Amsterdam « Musica da Camera », donnent un concert de Noël.

Au Casino d'ARBED à Differdange, la Chorale Municipale de Differdange donne un « American Musical Concert ».

15 décembre : A la Chambre de Commerce à Luxembourg, l'Université Populaire Catholique invite à une conférence faite par le R.P. Michel Du Built, o.p. directeur de la Ligue Catholique de l'Evangile, sur le sujet : « Peut-on écrire une histoire de Jésus ? »

Au Lycée de Garçons au Limpertsberg, la Société des Naturalistes luxembourgeois invite à une conférence-débat intitulée : « Biologie — Protection de la Nature ».

Au Palais de Justice à Luxembourg, la Conférence du Jeune Barreau invite à une conférence faite par M. Jacques Bentz, doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Nancy, sur le sujet : « L'incidence des problèmes économiques sur les structures politiques en Europe occidentale ».

16 décembre : A l'Ecole Professionnelle de l'Etat à Esch-sur-Alzette, « Exploration du Monde » invite à une conférence-projection faite par Pierre Geiger sur « Pilotes des Glaciers », de Hermann Geiger.

Au Foyer Européen à Luxembourg, le Ciné Club de la Communauté Européenne invite à la projection : « La splendeur des Ambersons », d'Orson Welles.

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, l'Université Internationale de Sciences Comparées invite à une conférence faite par M. Carlo Hemmer sur « La valeur de l'inestimable — Ce qui échappe à la comptabilité nationale ».

A l'Athénée grand-ducal à Luxembourg, les Amitiés Françaises invitent à une conférence faite par M. Jacques Soustelle sur « Civilisations antiques du Mexique ».

17 décembre : Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette, les Tréaux de France présentent la pièce : « Les Rosenberg ne doivent pas mourir », d'Alain Decaux.

18 décembre : Au Buffet de la gare à Luxembourg, la Guilde luxembourgeoise des Contrôleurs de la Circulation Aérienne invite à une représentation de films aéronautiques.

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, les Amitiés Italo-Luxembourgeoises invitent à une conférence-projection faite par M. le professeur Augusto Traversa, directeur de l'Institut italien de Culture à Bruxelles, sur le sujet : « Merveilles de la mosaïque à Piazza Armerina ».

19 décembre : Dans le parc de la Ville de Luxembourg, devant la Fondation Pescatore, est inauguré le monument Joseph Kutter, en présence de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse. Au Théâtre municipal à Luxembourg, les Galas Karsenty-Herbert présentent la fantaisie bran-

quignolesque : « Adieu Berthe », de John Murray et Allan Boretz.

20 décembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg a lieu la grande audition de Noël du Conservatoire de Musique de Luxembourg.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le « Stadttheater Saarbrücken » présente la pièce « Boris Godunow ».

A la Galerie d'Art à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition de peintures de l'Association « Art Libre ».

A la Galerie Bradtké à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du maître espagnol Alfredo Palmero.

21 décembre : En l'Eglise à Neudorf a lieu un concert spirituel exécuté par le Quatuor Vocal du Luxembourg et la Chorale Sainte-Cécile de Neudorf, avec le concours de M. Auber Stradaroli, professeur au Conservatoire de Musique à Luxembourg, Mademoiselle Adrienne Birgé, soprane et Mademoiselle Marie-Josée Wilmes, orgue.

A Luxembourg, l'Association philatélique « Philcolux » invite à une conférence faite par Monsieur le professeur Foni Tissen sur la nouvelle série des timbres « Caritas ».

22 décembre : Au Foyer Européen à Luxembourg, l'Association des Diplômés Universitaires en Sciences Economiques, Commerciales, Politiques et Sociales, invite à la causerie faite par M. Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale, sur le sujet : « Perspectives du développement économique du Grand-Duché ».

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, l'Association luxembourgeoise pour le développe-

ment de la production, du transport et de la consommation de l'énergie, invite à une soirée cinématographique de « Pro Energie ».

Au Lycée de Garçons au Limpertsberg, la société des Naturalistes luxembourgeois invite à une conférence faite par M. J. Flick sur le thème : « La contribution du Grand-Duché de Luxembourg aux études géophysiques ».

23 décembre : A la Galerie d'Art municipale à Esch-sur-Alzette, l'Association « Art Libre » invite au vernissage d'une exposition de peintures, sculptures et dessins.

A l'Hôtel de Ville à Wiltz a lieu le vernissage de l'exposition de Peter Bruegel.

26 décembre : A Luxembourg, l'Action Catholique invite à une conférence faite par le D<sup>r</sup> en théologie Adolf Kolping, professeur à l'université de Fribourg, sur le sujet : « Wir stehen treu zum Papste ».

En la chapelle du Sacré-Cœur à Luxembourg, Monseigneur Emilianos, nouveau Métropolitain grec à Bruxelles, prend contact avec la communauté grecque de Luxembourg.

28 décembre : En l'Eglise paroissiale à Dudelange, les Amitiés Françaises invitent au grand concert vocal « Noël à travers l'Europe », donné par la chorale enfantine « Monnerecher Kannercho'er ». En l'Eglise-cathédrale à Luxembourg, « Les Petits Chanteurs de Bruxelles-Uccle » donnent un concert vocal.

En l'Eglise Saint-Michel à Luxembourg, l'« Orphéon municipal » de Luxembourg donne un concert spirituel.

